STRATÉGIE DE COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ils ne constituent pas des documents publics. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres avant la réunion du Conseil à des fins de consultation.

Recommandé par : Comité des stratégies et de l'impact

Compte-rendu des discussions du Comité des stratégies et de l'impact

- Soulignant les progrès considérables réalisés par le Secrétariat et le groupe de travail depuis la réunion d'octobre, le SIC a approuvé la Stratégie de collaboration avec le secteur privé, suite aux modifications qui y ont été apportées à sa demande, y compris s'agissant des buts et objectifs, de la théorie du changement, de la typologie des acteurs et de l'approche sur la taxation.
- Cependant, le SIC ne s'est pas exprimé de manière unanime sur une recommandation concernant l'utilisation de financements du GPE à destination de prestataires de services éducatifs de base ayant un but lucratif.

1. OBJECTIF

1.1 Le présent document a pour objet de solliciter une décision concernant la Stratégie de collaboration avec le secteur privé conformément aux recommandations formulées par le Comité des stratégies et de l'impact (SIC) lors de sa réunion des 26 et 27 février derniers.

2. DÉCISION

2.1 Le Comité des stratégies et de l'impact recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2019/06-XX – <u>Stratégie de collaboration avec le secteur privé :</u> *Le Conseil d'administration :* Approuve la Stratégie de collaboration avec le secteur privé, telle que définie dans le document BOD/2019/06 DOC 08.

3. CONTEXTE

3.1 Lors de sa réunion de mars 2017, le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation, a approuvé la feuille de route pour la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations telle que définie dans le document BOD/2017/03 DOC 08 Annex 1. Lors de sa réunion d'octobre 2017, le SIC avait reconnu qu'étant donnés le contexte de reconstitution des ressources et les capacités limitées du Secretariat, la phase initiale de la stratégie ne pourrait être produite selon le calendrier initialement approuvé par le Conseil. Le Comité avait alors demandé au Secrétariat de proposer une nouvelle feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé, en respectant le calendrier initial selon lequel la version complète de la stratégie devait être achevée fin 2018. Le SIC avait également demandé que, conformément à ce qui avait été établi dans la première décision du Conseil, cette stratégie porte sur une collaboration avec le secteur privé dans les pays, mais aussi à l'échelle internationale. Il s'est aussi assuré que le processus réponde aux exigences du Conseil en matière de consultation avec l'ensemble du Partenariat. L'élaboration de la stratégie a bénéficié du concours de deux consultants, Dr Peter Colenso et Dr Francine Menashy.

3.2 Lors de sa réunion d'octobre 2018, le SIC a examiné le projet de stratégie et identifié des points à revoir et approfondir. Le Comité a donc créé un groupe de travail pour réviser le document à la lumière des larges consultations qu'il a été chargé de mener. Ce groupe de travail était composé de quatre membres : David Coleman, représentant des bailleurs de fonds, Abdulhaq Rauf, représentant des pays en développement partenaires, Jordan Naidoo, représentant des agences multilatérales, et Tony Baker, représentant des organisations de la société civile et du secteur privé/fondations privées. A la demande du SIC, le Comité de coordination a donné son accord pour que la stratégie soit soumise à l'examen du Conseil lors de la réunion de juin 2019.

3.3 Le groupe de travail et le Secretariat ont répondu aux remarques formulées par le SIC en octobre et proposé des améliorations sur la fiscalité, la réglementation, la typologie des acteurs du secteur privé, la sélection et de la hiérarchisation des objectifs, et la mise à jour de la théorie du

changement, qu'ils ont soumises à l'approbation du SIC lors de sa réunion de février. Sur les bases de ces modifications, la stratégie a été approuvée à l'unanimité par le SIC.

3.4 Par ailleurs, le groupe de travail a aussi suggéré l'inclusion de deux options possibles en ce qui concerne la position proposée sur l'utilisation des fonds du GPE au profit de prestataires de services d'éducation de base à but lucratif (par ex. des écoles, des services d'éducation de la petite enfance), qui sont détaillées dans l'Annexe 8 de la stratégie. Après avoir revu les recommandations et modifications proposées par le groupe de travail, le SIC a approuvé, par un vote à la majorité simple de ses membres, l'option selon laquelle aucun prestataire de services éducatifs de base ayant un but lucratif ne devrait être éligible aux fonds du GPE. Etant donnes les opinions contrastées sur le sujet, les deux options sont incluses pour la bonne information des membres dans l'Annexe 8 du document figurant en Annexe 1.

4. RISQUES ET PROCHAINES ÉTAPES

4.1 Les modalités de gestion et d'atténuation des risques associés à la mise en œuvre de cette stratégie sont répertoriées dans la Stratégie de collaboration avec le secteur privé.

4.2 Après l'approbation du Conseil, le Secretariat devra développer, à la demande du SIC, un plan de mise en œuvre en consultant l'ensemble des partenaires, et identifier les implications opérationnelles de la stratégie, y compris s'agissant d'harmoniser les financements. La mise en œuvre de la stratégie sera monitorée chaque année par le SIC.

ANNEXES

Annexe 1 – Stratégie de collaboration avec le secteur privé

Annexe 2 – Compte rendu de la réunion du SIC

STRATEGIE DE COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVE DU GPE (2019 – 2022)

Mobilisation du secteur privé pour appuyer la réalisation des objectifs du plan GPE 2020

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les **objectifs** de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE sont les suivants :

- définir clairement les critères et principes qui régiront la collaboration du GPE avec le secteur privé ;
- fixer la marche à suivre pour que le GPE mobilise, codéveloppe et exploite les compétences techniques du secteur privé, ses moyens financiers, ses produits et services, son influence et sa capacité de sensibilisation pour promouvoir la réalisation des objectifs du Plan stratégique GPE 2020 ;
- présenter la position du GPE selon laquelle aucun prestataire de services éducatifs de base ayant un but lucratif ne devrait être éligible aux fonds du GPE (voir Annexe 8) ;
- définir une méthode de mise en œuvre, les résultats visés et les effectifs et ressources nécessaires.

Le « secteur privé » peut prendre des formes multiples. La présente stratégie adopte la **typologie** générale suivante (avec des recoupements entre catégories dans certains cas) :

i. Le « monde de l'entreprise » : sociétés qui exercent leur activité à l'échelle nationale et internationale et dont le cœur de métier se situe principalement en dehors de l'éducation.
ii. Les « prestataires de services d'éducation auxiliaires » : sociétés qui produisent/vendent des biens et services à l'appui de la prestation de services d'éducation (par exemple, édition, infrastructures, formation, connectivité, services informatiques, services financiers).
iii. Les « prestataires de services d'éducation de base » : organisations qui gèrent les écoles ou d'autres établissements d'éducation (jardins d'enfants ou établissements de formation, par exemple).
iv. Les « associations d'opérateurs du secteur privé » : elles agissent principalement au niveau national, mais également au plan international (Global Schools Forum, par exemple).

La stratégie adopte les **principes** suivants :

a. suivre et respecter les politiques et les démarches des États souverains partenaires selon les paramètres convenus par le partenariat au sens large ;
b. collaborer sur la base d'une finalité commune au GPE et au secteur privé, ancrée dans des activités concrètes réalisées par les deux parties ;
c. poursuivre une stratégie principalement axée sur l'exercice effectif d'un impact au niveau des systèmes éducatifs tout en restant ouvert à d'importants dons potentiels ;

d. exploiter le pouvoir de mobilisation du GPE pour promouvoir le leadership intellectuel, les meilleures pratiques et la collaboration avec le secteur privé ;
e. ancrer la stratégie et les activités sur les mécanismes particuliers du GPE, tels que le Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX), les Financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG), les Financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG), le Fonds à effet multiplicateur du GPE et peut-être les nouveaux Plaidoyers en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation (ESIC), en cours d'élaboration ;
f. se concentrer dans un premier temps sur une ou deux possibilités ou difficultés majeures des systèmes d'éducation susceptibles d'être traitées avec le secteur privé ;
g. donner la priorité aux défis recensés dans le Rapport sur les résultats du GPE pour choisir les domaines de collaboration avec le secteur privé et atteindre les objectifs du plan GPE 2020.

Le GPE respecte **la législation relative aux droits de l'homme et les accords internationaux** (par exemple, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration d'Incheon et son Cadre d'action), qui établissent les critères juridiques et autres régissant la collaboration avec le secteur privé dans le secteur de l'éducation. Les critères régissant la collaboration du GPE avec le secteur privé sont décrits dans plusieurs **politiques et lignes directrices** du GPE, notamment les « Principes du Partenariat mondial pour l'éducation sur la participation des entreprises » (2016) et le document intitulé « Éviter les conflits d'intérêts : lignes directrices relatives à la collaboration avec les entreprises » (avril 2016).

Le secteur privé participe à la **gouvernance** du GPE. Depuis janvier 2018, c'est la Global Business Coalition for Education (GBC-Education) qui assure la coordination du groupe constitutif « Secteur privé ». En 2014 et 2018, le secteur privé a pris une part active aux campagnes de reconstitution des ressources du GPE. Une revue de la mobilisation du secteur privé au **niveau national** menée par le GPE, analysant les plans sectoriels de l'éducation et les financements du GPE, a révélé que le secteur privé est assez souvent évoqué en ce qui concerne les compétences techniques (conseils et élaboration des politiques) et que les intervenants privés sont souvent mentionnés dans les PSE en tant que bailleurs de fonds potentiels du secteur de l'éducation, alors que les documents de projet évoquent rarement le rôle financier du secteur privé, que la plupart des PSE apportent un soutien à un enseignement privé payant — souvent par le biais de partenariats public-privé (PPP) au moyen notamment de subventions, d'allocations, de bourses d'étude et d'incitations fiscales — et que nombre d'entre eux visent à renforcer l'importance accordée à la réglementation. Le rôle que le secteur

privé pourrait jouer en matière de plaidoyer est peu évoqué tant dans les PSE et que dans les financements du GPE.

Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans le financement national, la **taxation** des entreprises constituant une source de revenu majeure et durable pour les finances publiques.

Les pays **fragiles et/ou touchés par un conflit** posent des défis considérables aux opérations et aux investissements dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cependant, les entreprises se mobilisent effectivement dans les pays touchés par un conflit et sont des partenaires de poids dans l'aide humanitaire et les activités de reconstruction. Les études montrent que le secteur non étatique joue un rôle important dans la prestation de services d'éducation lorsque la capacité des pouvoirs publics est réduite, ce qui crée des opportunités, mais comporte aussi des risques.

La **vision** de la stratégie est en phase avec celle du plan GPE 2020 : amélioration des résultats scolaires, promotion de l'équité/l'inclusion et renforcement des systèmes éducatifs à l'appui de l'Objectif de développement n° 4 (ODD 4).

Les **buts** sont alignés sur les quatre fonctions majeures du secteur privé décrites dans la présente stratégie : compétences techniques, financements, fourniture de biens et services, sensibilisation et influence.

La stratégie comporte sept **objectifs** :

- soutenir et accélérer la création conjointe par les pays en développement partenaires de solutions du secteur privé aux déficiences des systèmes éducatifs (deux domaines d'ici 2022) (KIX, ESPIG) ;
- exploiter les compétences techniques et la capacité d'influence du secteur privé dans les processus nationaux d'élaboration des politiques et de planification, tels que les Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), les Revues sectorielles conjointes et les Plans sectoriels de l'éducation (PSE) (cinq pays d'ici 2022) (ESPDG, ESPIG, ESIC) ;
- mobiliser cinq millions de dollars sous forme de dons monétaires ou en nature (tarifs préférentiels par exemple) du secteur privé dans le cadre du financement des actions du GPE d'ici 2022 (KIX, Fonds du GPE) ;
- accroître le volume et renforcer l'efficacité des financements du secteur privé au niveau des pays (deux pays d'ici 2022) (ESIC, ESPDG) ;

- aider les pays en développement partenaires à améliorer les cadres d'action et de réglementation pour la prestation de services d'éducation non étatiques dans cinq pays d'ici 2022 (KIX, ESPDG, ESPIG) ;
- aider les pays en développement partenaires à renforcer l'efficacité des financements et des services du secteur privé, en accord avec les priorités nationales et en attachant une attention particulière à l'équité (ESPIG) ;
- mobiliser le groupe constitutif Secteur privé et favoriser la participation des coalitions mondiales d'entreprises en faveur de l'éducation (mobilisation accrue de 3 coalitions d'ici 2022) (Secrétariat).

La stratégie décrit en détail l'approche adoptée en matière **d'opérations et de gestion**, notamment les questions suivantes : les processus fondamentaux et la supervision, l'examen préalable des alliances avec les entreprises, l'examen des alliances en vigueur ainsi que l'évaluation et l'atténuation des risques, la gestion des informations, le groupe constitutif Secteur privé et fondations, les effectifs et les ressources.

Les **risques** principaux pour le Partenariat mondial et les pays partenaires, ainsi que les mécanismes d'atténuation correspondants, sont recensés, et un **plan de mise en œuvre** général est défini, dressant la liste des activités prioritaires au cours des quatre années sur lesquelles porte la stratégie.

1. Introduction

La communauté mondiale du développement, notamment les organisations comparables fondées sur la représentation par groupe, comme le Fonds mondial, GAVI, le Fonds pour l'environnement mondial et les organismes des Nations Unies, a aujourd'hui pris conscience que la mobilisation du secteur privé favorisera considérablement l'accomplissement de ses missions et de ses objectifs en matière de développement. En effet, ces organismes ont de plus en plus recours aux partenariats avec des entreprises pour amplifier les effets de leur action.

Par ailleurs, les cadres de développement adoptés à l'échelle mondiale, tels que les Objectifs de développement durables (ODD) et le Programme d'action d'Addis-Abeba, accordent une place accrue à la participation du secteur privé pour atteindre leurs objectifs. Le Programme d'action souligne l'importance de « libérer le potentiel transformateur » du secteur privé ; il appelle « toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable »[1]. Le PNUD, dans son cadre de collaboration avec le secteur privé, fait observer que ce dernier, « grâce à ses réseaux sur le terrain et à sa capacité d'adaptation et d'innovation rapides, est bien placé pour apporter des solutions nouvelles qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ». La Charte du GPE indique que le rôle des partenaires du secteur privé est d'apporter « leur savoir-faire technique, leur influence, leurs innovations, leurs réseaux et leur expérience pour résoudre les problèmes complexes posés par la prestation de services d'éducation » (page 9). De plus, cette stratégie reconnait que le monde de l'entreprise peut, en collaboration avec d'autres secteurs, contribuer à renforcer les systèmes d'éducation publics.

Si le GPE comprend depuis 2011 un groupe constitutif intitulé « Secteur privé et fondations », aucune stratégie officielle n'est venue guider et appuyer sa collaboration avec le milieu des affaires au cours de ces années. De même, le partenariat n'a clairement défini aucune finalité commune, indispensable pour convaincre un éventuel partenaire commercial d'investir son savoir-faire, son influence et ses fonds et de mettre au point des produits et des services pour faire progresser la réalisation des buts du plan GPE 2020. En conséquence, notre coopération avec les partenaires du secteur privé est restée jusqu'ici limitée. C'est ce contexte, compte étant tenu de ces antécédents, qui a présidé à l'élaboration de la Stratégie.

Les pays en développement partenaires et les entreprises, en particulier les membres de l'organisation Global Business Coalition for Education (GBC-Education), nous ont fait directement savoir que leur collaboration avec le GPE visait en priorité à créer conjointement des opportunités conformes et en phase avec les priorités et les besoins des systèmes des pays

[1] Programme d'action Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. http://snipbfp.org/1LuoKJt

partenaires. Le retour d'information des pays en développement partenaires indique qu'ils coopèrent d'ores et déjà avec les entreprises dans le cadre d'un large éventail de partenariats public-privé allant des infrastructures à la santé en passant par la technologie et les initiatives en faveur de la petite enfance. Ces pays indiquent que l'appui du GPE leur serait très utile pour l'instauration de politiques et d'un cadre réglementaire mieux défini régissant la prestation de services d'éducation par le secteur privé. Des consultations ont révélé que les fonds alloués à la « responsabilité sociale » par les entreprises sont limités, revêtent généralement la forme de subventions ponctuelles, ne répondent généralement pas aux défis systémiques et sont imprévisibles.

Notre inventaire des organisations comparables indique qu'il existe assez de précédents au sein de la communauté mondiale du développement pour justifier l'adoption par le GPE de cette approche destinée à apporter des changements profonds et à exercer une influence à un niveau plus élevé, axée sur le renforcement des systèmes d'éducation. Les grandes alliances et les grands partenariats mondiaux sont de plus en plus conscients des avantages qu'ils peuvent tirer de relations d'affaires fondées sur l'exploitation des compétences et capacités techniques du secteur privé et de son savoir-faire en matière de résolution des problèmes, et des possibilités qu'offrent ces relations pour résoudre les problèmes au niveau systémique. Ces avantages comprennent, notamment, un surcroît d'efficience des processus de passation de marchés de manuels scolaires, l'utilisation de données pour la planification, la gestion des systèmes de chaînes d'approvisionnement ou encore la résilience accrue des systèmes éducatifs aux dangers de catastrophes naturelles.

2. Objet de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE

Le Conseil d'administration du GPE a chargé le GPE d'élaborer une Stratégie de collaboration avec le secteur privé. Celle-ci a été formulée en 2018 et 2019, sous la conduite du Comité des stratégies et de l'impact et au terme de vastes consultations menées dans l'ensemble du Partenariat mondial.

Les finalités de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE sont les suivantes :

i. définir clairement les critères et principes qui régiront la collaboration du GPE avec le secteur privé ;
ii. fixer la marche à suivre pour que le GPE mobilise, codéveloppe et exploite les compétences techniques du secteur privé, ses moyens financiers, ses produits et services, son influence et sa capacité de sensibilisation pour promouvoir la réalisation des objectifs du Plan stratégique GPE 2020 ;

iii. définir une méthode de mise en œuvre, les résultats visés et les effectifs et ressources nécessaires.

3. Définition du secteur privé

Le « secteur privé » peut prendre des formes multiples. La présente stratégie adopte la typologie suivante (avec des recoupements entre catégories dans certains cas) :

i. Le **« monde de l'entreprise »** : sociétés qui exercent leur activité à l'échelle nationale et internationale et dont le cœur de métier se situe principalement en dehors de l'éducation.

ii. Les **« prestataires de services d'éducation auxiliaires »** : sociétés qui produisent/vendent des biens et services à l'appui de la prestation de services d'éducation (par exemple, édition, infrastructures, formation, connectivité, services informatiques, services financiers).

iii. Les **« prestataires de services d'éducation de base »** : organisations qui gèrent les écoles ou d'autres établissements d'éducation (par exemple, jardins d'enfants, crèches, centres de soutien/rattrapage scolaire, établissements de formation) ; ils peuvent à leur tour être définis selon deux axes : l'*identité juridique* de l'organisation (à but lucratif ou non) et la *pratique* de l'organisation (services payants ou non)[2].

iv. Les **« associations d'opérateurs du secteur privé »** : elles agissent principalement au niveau national, mais également au plan international (Global Schools Forum, par exemple).

L'Annexe 1 propose une typologie détaillée des intervenants du secteur privé. Cette typologie comporte notamment des données récapitulatives sur la participation de différents intervenants du secteur privé aux plans sectoriels de l'éducation nationaux et aux financements du GPE pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation[3] et présente, en termes généraux, les conséquences pour la qualité de l'éducation et l'équité.

[2] Remarque : une organisation peut figurer dans plusieurs cases en fonction de ses diverses entités juridiques (à but lucratif, à but non lucratif) et de ses pratiques différentes (services payants ou non payants).
[3] Ces données s'appuient sur une analyse des PSE et des ESPIG menée pour la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE et évoquée plus en détail à la section 7 ci-dessous.

4. Principes

La Stratégie s'appuie sur les principes suivants :

a. **Suivre et respecter les politiques et démarches des États souverains partenaires** selon les paramètres convenus par le partenariat au sens large. S'inspirer des priorités des pays et de leurs modalités de collaboration avec le secteur privé.

b. **Collaborer sur la base d'une finalité commune au GPE et au secteur privé**, visant à exercer un impact systémique et ancré dans des activités concrètes alignées sur les priorités nationales et les objectifs communs, en fonction de leurs compétences et de leur avantage comparatif propres.

c. **Poursuivre une stratégie principalement axée sur l'exercice effectif d'un impact au niveau des systèmes éducatifs, tout en restant ouvert à d'éventuels dons importants.** Nous continuerons d'apprécier les contributions financières du secteur privé au Fonds du GPE. Cependant, au vu des effectifs limités du Secrétariat, de son absence de forme juridique, des coûts de transaction probablement élevés et des restrictions de notre Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde, nous nous sommes fixé un objectif initial modeste en matière de levée de fonds pour la période sur laquelle porte la présente stratégie[4]. En conséquence, dans le cadre de nos efforts avec le secteur privé, nous donnerons la priorité à l'impact effectivement créé au niveau des systèmes éducatifs, tout en étudiant et en restant ouverts à des dons du secteur privé[5].

d. **Ancrer la stratégie et les activités sur les mécanismes particuliers du GPE** : KIX, ESPDG, ESPIG, Fonds du GPE à effet multiplicateur et peut-être les nouveaux Plaidoyers en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation (ESIC), en cours d'élaboration. Cette démarche permettra d'exploiter l'avantage comparatif du GPE, d'accroître l'efficience de la mise en œuvre et de tirer parti des travaux plus vastes du Partenariat mondial. En outre, elle est plus susceptible de produire un impact

[4] Selon nos partenaires de développement internationaux et la mise en œuvre de notre propre Stratégie de collaboration avec les fondations privées, les levées de fonds et la création de partenariats demandent beaucoup de temps au personnel (un minimum de 18 à 24 mois par financement) et, compte tenu du montant relativement modeste des ressources généralement levées (souvent de l'ordre de centaines de milliers de dollars plutôt que des dizaines de millions de dollars espérés), nécessiteraient que de nombreux membres du personnel prennent contact avec un grand nombre de bailleurs de fonds potentiels et jusqu'à cinq ans pour atteindre le seuil de rentabilité.

[5] Cette recommandation s'inspire en partie d'une analyse de la façon dont des fonds et partenariats internationaux comparables créés dans d'autres secteurs, tels que la santé et l'agriculture, collaborent avec le secteur privé. Il en découle clairement que les fonds et alliances comparables d'envergure mondiale renforcent leur collaboration avec le secteur privé, souvent en recourant à des moyens non traditionnels alors qu'auparavant la priorité consistait à obtenir des dons monétaires.

systémique en comparaison des partenariats de projet situés en dehors du modèle de gestion central du GPE.

e. **Exploiter le pouvoir fédérateur du GPE pour stimuler la réflexion, le recours aux pratiques optimales et la collaboration**. Cela suppose d'utiliser les leviers opérationnels du GPE — et notamment d'exploiter au mieux la souplesse qu'offre le nouveau Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, le KIX en particulier — et d'élargir la coopération avec les coalitions d'entreprises au niveau mondial comme le Pacte mondial de l'ONU, Business Fights Poverty et l'International Business Leaders Forum, dont les membres peuvent être intégrés au groupe constitutif Secteur privé et fondations afin d'élargir et de renforcer son engagement.

f. **Se concentrer sur une ou deux possibilités ou difficultés majeures des systèmes éducatifs**, afin d'instaurer la confiance, d'acquérir des connaissances et d'établir des exemples de collaboration efficace. Une fois les succès avérés, nous pourrons alors élargir et diversifier les formes de participation. Cette démarche facilitera la hiérarchisation par ordre de priorité de l'utilisation des capacités limitées du Secrétariat du GPE. La Table ronde sur les solutions relatives aux données de l'éducation, lancée à Dakar au début de l'année 2018, en est un exemple.

g. **Donner la priorité aux défis recensés dans le Rapport sur les résultats du GPE pour choisir les domaines prioritaires de collaboration.** Ce sera probablement la façon la plus efficace de contribuer à la réalisation des buts du plan GPE 2020.

« Nouvelles opportunités d'emploi » : un partenariat entre des entreprises, des ONG et une banque de développement multilatérale pour créer des emplois destinés aux jeunes en Amérique latine

En 2012, cinq grands employeurs d'Amérique latine (Walmart, Caterpillar, Microsoft, CEMEX et McDonald's) se sont alliés à la Banque interaméricaine de développement (BID) et à l'International Youth Foundation (IYF) dans le cadre de l'initiative New Employment Opportunities (NEO) afin de former un million de jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes d'ici à 2022 en lançant des programmes de formation à grande échelle, des stages et des services de placement. Chaque entreprise a contribué à hauteur de 5 millions de dollars, fournissant également des compétences techniques en matière de besoins en main-d'œuvre et proposant des stages et un premier emploi aux diplômés du programme. La BID et l'IYF ont également collaboré avec les entreprises pour définir des compétences

professionnelles communes et mobiliser plus de 300 partenaires de formation. En mai 2018, 310 000 jeunes avaient bénéficié du programme, 239 prestataires de services avaient été renforcés et 4 000 entreprises avaient recruté[6].

5. Politiques et lignes directrices pour la collaboration

Le rôle potentiel et les attentes du secteur privé en sa qualité de membre du GPE, de même que les critères régissant sa participation, ont été décrits dans plusieurs politiques et lignes directrices du GPE, approuvées par le Conseil. On citera tout particulièrement : la Charte du GPE (dernière révision : 2016), les Principes du GPE sur la participation des entreprises (2016), le Plan stratégique GPE 2020 (2016), la Politique du GPE relative aux conflits d'intérêts (dernière révision : 2017), le document intitulé « Éviter les conflits d'intérêts : lignes directrices sur la collaboration avec les entreprises » (avril 2016) (en anglais) et la Politique du GPE relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde (2017). Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé de ces documents, leurs fonctions et l'orientation qu'ils définissent pour la collaboration du GPE avec le secteur privé. Les Principes du GPE sur la collaboration avec les entreprises sont également énoncés en intégralité dans le tableau 2.

De plus, il est important de préciser que toute collaboration avec le secteur privé à l'échelle du pays impliquant des financements du GPE sera soumise à un examen de qualité rigoureux tout au long du processus ESPIG : discussion au sein du des groupes locaux des partenaires d'éducation (GLPE), les procédures d'assurance qualité du Secretariat, l'examen du Comité des financements et des performances (GPC) et enfin, l'approbation du Conseil d'administration.

Tableau 1. Politiques et documents d'orientation du GPE

Documents du GPE	Fonction et principales conséquences pour le secteur privé
Charte du GPE (dernière révision, décembre 2016)	**Document de gouvernance fondateur du GPE :** ➢ Le secteur privé est partie au pacte du GPE qui définit une responsabilité mutuelle. ➢ Le secteur privé est défini et son rôle au sein du partenariat et dans la gouvernance est décrit. ➢ Rôles et responsabilités proposés : respecter les politiques, principes et procédures du GPE ; travailler avec les autorités gouvernementales sur les besoins du marché du travail ; apporter ses compétences techniques, son influence, ses innovations, ses réseaux ; aligner les financements au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise sur les besoins du PSE ; encourager la transparence et partager les enseignements tirés. ➢ Le secteur privé participe aux efforts de mobilisation de ressources.

[6] « The new role of business in global education: how companies can create shared value by improving education while driving shareholder returns », FSG Shared Value Initiative, non daté ; site Web du NEO, consulté le 15 septembre 2018

Documents du GPE	Fonction et principales conséquences pour le secteur privé
Politique du GPE relative aux conflits d'intérêts (novembre 2011, dernière mise à jour en mars 2017)	**Régit l'identification, le signalement et la gestion des conflits d'intérêts :** ➢ Le secteur privé y est mentionné en tant que partenaire ; ne contient aucune disposition particulière à son égard.
Avoiding Conflicts of Interest: Guidelines for Business Engagement **(Éviter les conflits d'intérêts : lignes directrices sur la collaboration avec les entreprises)** (avril 2016)	**Lignes directrices sur les conflits d'intérêts en rapport avec la collaboration avec les entreprises :** ➢ Une entreprise ne doit pas chercher à tirer parti de son partenariat avec le GPE pour en dégager un avantage direct (par exemple influencer un processus décisionnel, exploiter des informations, laisser entendre que le GPE la cautionne). ➢ Les entreprises doivent signaler les conflits d'intérêts concrets.
Principes du GPE sur la participation des entreprises (mai 2016)	**Principes relatifs à la participation des entreprises aux activités du GPE :** ➢ Propose 10 principes : responsabilité et équité, renforcement des systèmes, acquis mesurables, transparence, propriété intellectuelle, soutien aux pouvoirs publics, avantages des investissements, action au-delà de la philanthropie, finalité commune, responsabilité des entreprises.
Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde (mars 2017)	**Régit les contributions financières pouvant être reçues par le GPE et leurs modalités :** ➢ Les fonds du secteur privé doivent être mis en commun avec les autres. ressources dans le Fonds du GPE (préaffectation uniquement théorique). ➢ La préaffectation de fonds dans le Fonds du GPE est autorisée si elle va dans le sens des objectifs du Plan stratégique GPE 2020. ➢ La préaffectation au KIX est uniquement possible pour une thématique donnée (approuvée par le Conseil[7]), pas pour une initiative individuelle à l'intérieur d'une thématique. ➢ Aucune contribution ne peut être destinée à la fois à une thématique donnée et à une zone géographique plus petite qu'une région. ➢ Les financements « parallèles » aux agents partenaires qui ne passent pas par le Fonds du GPE ne sont pas soumis à la Politique du GPE relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde.
Plan stratégique GPE 2020 (novembre 2016)	**Plan stratégique du GPE pour la période 2016-2020 :** ➢ Réaffirme le rôle du secteur privé au sein du partenariat et dans la gouvernance du GPE. ➢ Indicateur relatif aux financements dans le Cadre de résultats : augmentation des financements reçus de sources non traditionnelles (secteur privé et nouveaux bailleurs de fonds), censés passer de 5 millions de dollars en 2016 à 11,3 millions de dollars en 2018.

[7] Le Conseil a approuvé quatre domaines thématiques pour le KIX : i) le renforcement des systèmes d'évaluation des apprentissages ; ii) l'éducation de la petite enfance ; iii) l'amélioration des données à l'appui du renforcement des systèmes ; iv) l'égalité entre les sexes.

Documents du GPE	Fonction et principales conséquences pour le secteur privé
Stratégie relative à la collaboration avec les fondations privées 2017-2020 (décembre 2017)	**Oriente la collaboration du GPE avec les fondations pendant la période du plan GPE 2020 :** ➢ 3 objectifs : i) renforcer la participation à l'échelle mondiale des fondations au plan GPE 2020, ii) favoriser le développement d'un environnement propice à la philanthropie dans le domaine de l'éducation, iii) renforcer le rôle des fondations dans la gouvernance du GPE. ➢ Structure similaire à celle proposée pour la Stratégie de collaboration avec le secteur privé (principes, proposition de valeur, stratégie) ; la distinction entre le secteur privé et les fondations est maintenue.

Tableau 2. Principes du GPE sur la collaboration avec les entreprises (mai 2016)

Responsabilité et équité	Les enfants sont les bénéficiaires ultimes de toutes les activités du Partenariat mondial. Il est de ce fait attendu de tous les partenaires, notamment des entreprises, une éthique de responsabilité et une équité des plus élevées. Le GPE reconnaît que les facteurs touchant aux coûts demeurent l'une des principales causes d'inégalité.
Renforcement des systèmes	Le GPE aide les pays à renforcer leurs systèmes éducatifs. Le monde des entreprises peut contribuer au dialogue global sur la planification du secteur et aider les pays à cerner les compétences et capacités auxquelles ils peuvent avoir accès pour relever les défis liés spécifiquement au système éducatif.
Acquis mesurables	Les activités de collaboration du GPE avec les entreprises contribuent à l'obtention d'acquis durables et mesurables dans un ou plusieurs des domaines suivants : équité, apprentissage de qualité et systèmes éducatifs nationaux renforcés.
Transparence	Le GPE mène toutes ses opérations dans la transparence. Les informations concernant les activités de collaboration avec les entreprises sont mises à la disposition du public sur le site Internet du GPE. Cela s'inscrira dans le droit fil de sa politique de transparence et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) dont le GPE est membre.
Propriété intellectuelle	Toute connaissance, activité technique ou recherche issue d'une collaboration entre le GPE et le secteur privé sera mise gratuitement à la disposition du public.
Soutien aux pouvoirs publics	Les entreprises peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du rôle des pouvoirs publics en tant que garants des systèmes éducatifs et des services et, dans le contexte du GPE, pour les pauvres en particulier. La collaboration du GPE avec les entreprises visera à s'assurer que l'action du secteur privé dans l'éducation consolide les capacités publiques de manière à garantir à tous une éducation de qualité.
Avantages des investissements	Le financement des systèmes éducatifs est un objectif central du GPE. Les investissements dans les systèmes éducatifs, y compris ceux réalisés par des entreprises, présentent des avantages pour tous les secteurs de la société à long terme : un meilleur niveau de vie, une réduction de l'incertitude, une économie plus solide et un nombre accru de citoyens, producteurs, consommateurs et employés qualifiés.

Action au-delà de la philanthropie	L'investissement social stratégique des entreprises offre la possibilité de renforcer fondamentalement les entreprises tout en apportant une contribution à la société. Outre la philanthropie, les entreprises peuvent, au travers du GPE, mettre à profit leur expertise, leur influence, leurs innovations, leurs réseaux, leur expérience et leur esprit d'entreprise afin de relever les défis complexes liés à l'éducation dans les pays en développement.
Finalité commune	Les partenariats avec le secteur privé, qui tirent parti des capacités complémentaires des entreprises et du Partenariat mondial pour s'attaquer aux grands problèmes de l'éducation, doivent être fondés sur la possibilité d'obtenir des résultats scolaires de qualité pour tous et non des débouchés ou avantages commerciaux directs.
Responsabilité des entreprises	Étant donné que l'offre d'un enseignement de qualité aux plus pauvres et aux plus défavorisés passe nécessairement par un recours accru et efficace au revenu intérieur, le Partenariat mondial utilise sa capacité à fédérer et sensibiliser entre autres pour mobiliser des ressources intérieures en faveur de l'éducation. Le GPE encouragera la responsabilité des entreprises dans toutes ses interactions avec les milieux d'affaires.

Le GPE respecte par ailleurs la législation relative aux droits de l'homme et les accords internationaux, notamment la Déclaration d'Incheon, qui établissent les critères, juridiques et autres, régissant la collaboration avec le secteur privé dans le secteur de l'éducation. L'Annexe 2 reproduit l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), plus importante loi internationale relative aux droits humains régissant l'éducation. L'Annexe 3 présente une liste plus complète des lois et accords internationaux et régionaux se rapportant à la prestation de services d'éducation par des acteurs privés.

La Déclaration d'Incheon et son Cadre d'action

La Déclaration d'Incheon insiste particulièrement sur le droit à une éducation gratuite et obligatoire : « L'éducation est un droit humain fondamental qui ouvre la voie à l'exercice d'autres droits. Pour réaliser ce droit, les pays doivent garantir un accès universel et égal à une éducation de qualité équitable et inclusive, qui soit *obligatoire et gratuite*, en ne laissant personne de côté » (page 28). « Faire en sorte que tous les enfants et les jeunes aient accès à une éducation de qualité et mènent à terme leur scolarité, soit un minimum de 12 années d'enseignement primaire et secondaire gratuit, financé par des fonds publics, inclusif et équitable de qualité, dont neuf années au moins devraient être obligatoires » (page 29).

Le GPE a inscrit le droit à l'éducation dans sa Charte et dans le Plan stratégique GPE 2020, s'alignant ainsi sur la Déclaration d'Incheon et son Cadre d'action. Bien que les États doivent garantir une éducation de base gratuite au point d'utilisation, cela ne signifie pas que l'éducation payante est illégale et n'exclut pas non plus l'utilisation de fonds publics pour subventionner les prestataires de services d'éducation à but lucratif.

Le GPE adhère également aux dix principes adoptés par le Pacte mondial de l'ONU[8]. Le GPE continuera de suivre les travaux en cours des Open Society Foundations et autres fondations

[8] 'The Smartest Investment: A Framework for Business Engagement in Education' (joint UN Initiative, 2013)

qui ont adopté des Principes directeurs sur les droits de l'homme relatifs aux obligations des États s'agissant des acteurs privés dans l'éducation en février dernier à Abidjan[9]. Par ailleurs, le GPE, en capacité de fonds fiduciaire de la Banque mondiale, est également astreint aux mêmes normes fiduciaires de haut niveau et se doit d'appliquer la même stratégie d'investissement responsable, la même vigilance et les mêmes procédures opérationnelles solides que celles qui concernent toutes les autres activités du Groupe de la Banque mondiale[10].

En fin de compte, bien que le processus de développement de la stratégie a mis au jour des points de vue divergents au sein du Partenariat mondial concernant l'utilisation des fonds du GPE par les pays en développement partenaires pour des établissements à but lucratif, la position du GPE est qu'aucun prestataire de services éducatifs de base ayant un but lucratif ne devrait être éligible aux fonds du GPE.

Le GPE suit également de près les travaux en cours à propos de la récente résolution du Parlement européen, qui, entre autres, « ... rappelle qu'il importe de garantir le pluralisme et la liberté de choix des parents ; prescrit néanmoins à l'Union européenne et aux États membres, conformément à la cible 4.1 des ODD et à l'article 26 de la DUDH, de ne pas utiliser l'aide publique au développement pour soutenir les établissements éducatifs commerciaux à but lucratif, qui ne respectent pas les principes et valeurs de l'Union »[11].

6. Le rôle du secteur privé dans la gouvernance du GPE au niveau mondial et national

Le secteur privé participe à la gouvernance du GPE. En 2011, un siège a été créé au sein du Conseil d'administration pour représenter à la fois les entreprises et les fondations privées au sein d'un même groupe constitutif. Depuis janvier 2018, c'est la Global Business Coalition for Education (GBC-Education) qui assure la coordination du groupe constitutif du Secteur privé. Le secteur privé a pris une part active aux campagnes de reconstitution des ressources du GPE de 2014 et 2018. En collaboration avec la GBC-Education, la conférence de financement du GPE organisée en 2018 a vu plusieurs entreprises s'engager à accorder des tarifs préférentiels pour aider les pays en développement partenaires. La conférence de financement a également vu le lancement de la Table ronde sur les solutions relatives aux données de l'éducation, qui

[9] The Abidjan Principles: Guiding Principles on the human rights obligations of States to provide public education and to regulate private involvement in education
[10] https://policies.worldbank.org/sites/ppf3/PPFDocuments/090224b08231c123.pdf
[11] Parlement européen (2018) « Aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation ». Résolution 2018/2081 (INI). P8_TA-PROV (2018) 0441. Para 12.

réunit les entreprises et d'autres partenaires de développement pour trouver des solutions aux graves problèmes auxquels le secteur de l'éducation se heurte dans ce domaine.

Collaboration avec les réseaux du secteur privé au niveau mondial

Dans le cadre des consultations menées à l'appui de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE, un réseau du secteur privé a souligné deux avantages fonctionnels associés à l'instauration des leviers systémiques au moyen desquels le GPE mobilise le secteur privé au *niveau mondial* :

- moyen ou forum de communication plus direct entre le secteur privé et les pays en développement partenaires, permettant de faciliter le dialogue en temps réel et le codéveloppement et de prévenir le compartimentage des idées et des contributions, que ce soit entre les groupes constitutifs ou à l'intérieur des pays ;
- échange de connaissances et d'enseignements, permettant de faciliter l'application des meilleures pratiques à grande échelle parmi les pays concernés et les différents points à résoudre.

Au *niveau national*, la collaboration du GPE avec le secteur privé se manifeste en grande partie dans le cadre du soutien à l'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) et des Financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) connexes. Une analyse générale a été réalisée à l'appui de la présente stratégie pour déterminer si le secteur privé est intégré aux PSE et aux ESPIG et, dans l'affirmative, sous quelle forme. On trouvera à l'Annexe 4 un résumé des observations tirées de cette analyse, organisées selon les quatre fonctions potentielles du secteur privé mentionnées ici : compétences techniques, financements, sensibilisation et influence et fourniture de biens et de services. Elles peuvent se résumer comme suit :

- **Compétences techniques** : le secteur privé est assez souvent évoqué à ce titre (élaboration des politiques et conseils) dans les documents du PSE et des ESPIG.

- **Financements :** les intervenants privés sont souvent mentionnés en tant que bailleurs de fonds indispensables au secteur de l'éducation dans les PSE, alors que les documents de projet évoquent rarement le rôle financier du secteur privé.

- **Fourniture de biens et de services :** la plupart des PSE et tous les ESPIG prêtent une attention substantielle au rôle du secteur privé dans la fourniture de biens et de services auxiliaires — notamment en matière d'infrastructure, de manuels et de TIC.

Sur 40 PSE, 28 prévoient un soutien à un enseignement privé payant, souvent par le biais de partenariats public-privé (PPP), au moyen notamment de subventions, d'allocations, de bourses d'études et d'incitations fiscales, alors que 10 ESPIG sur 39 financent l'enseignement privé à but lucratif, notamment par le biais de PPP (4 au travers de subventions à des écoles privées). Six ESPIG apportent des financements visant à améliorer la réglementation de l'enseignement privé.

- **Sensibilisation et influence :** le rôle que le secteur privé pourrait jouer à cet égard est peu évoqué dans les PSE et les ESPIG.

Tirer parti des financements au titre de la responsabilité sociale pour répondre aux besoins éducatifs locaux au Mozambique et au Sénégal

Le Mozambique a lancé une initiative ciblant les entreprises, appelée « Les amis de l'éducation », qui permet aux entreprises de collaborer avec le ministère mozambicain de l'Éducation pour déterminer comment répondre aux besoins locaux en matière d'éducation par le biais de la responsabilité sociale (CSR). Cette initiative a soutenu des sociétés minières notamment, pour les aider à adapter leurs financements au titre de la CSR aux besoins des écoles dans les régions rurales où elles exercent leur activité. Le soutien au titre de la CSR a ainsi permis la construction de salles de classe, la fourniture de matériel scolaire, la formation et le financement d'ONG locales. Le Sénégal offre également un exemple de partenariat réussi avec des entreprises, aboutissant à la création d'une « Fondation du Secteur Privé pour l'Éducation » qui fournit un soutien financier ciblé et en nature aux écoles.

Bien que la question n'ait pas été examinée dans l'analyse des PSE menée dans le cadre de cette stratégie, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans le financement national, la taxation des entreprises constituant une source de revenu majeure et durable pour financer les Plans sectoriels de l'éducation nationaux. Cette stratégie est en phase avec le programme d'actions d'Addis-Abeba qui précise le rôle majeur de la taxation pour mobiliser les capitaux nationaux. Vis-à-vis de la taxation, la présente stratégie adopte l'approche générale suivante :

a. La fiscalité, y compris l'impôt sur les sociétés, est considérée comme une source durable et primordiale de financement national de l'éducation. Le GPE peut jouer un rôle à cet égard, dans les limites de son mandat et de la souveraineté nationale, pour encourager toutes les autorités compétentes à faire en sorte que les sociétés nationales et multinationales respectent leurs obligations fiscales. Il peut encourager le juste paiement de l'impôt dans le cadre de son engagement auprès des pays en développement partenaires, en les aidant par exemple à intégrer des mesures et politiques budgétaires nationales solides à leurs PSE et ESPIG. Il peut aussi

encourager le secteur privé à payer sa juste part de l'impôt, en participant par exemple à des forums en faveur du lien entre l'impôt et la pérennité des financements nationaux ou en faisant la promotion des pratiques vertueuses du secteur privé.

b. S'agissant des multinationales ou des grandes sociétés avec lesquelles le GPE entretient une relation **directe** (contributions financières ou groupe constitutif Secteur privé), le GPE devrait utiliser les travaux d'autres entités qui jouissent d'une reconnaissance mondiale et qui ont pour mandat d'évaluer les normes d'entreprise (y compris le paiement d'un impôt juste et raisonnable) et/ou s'appuyer sur les évaluations réalisées par les membres du GPE (Pacte mondial de l'ONU ou mécanismes de vigilance de l'UNICEF par exemple). Le Secrétariat du GPE aura par ailleurs recours, au besoin, aux services d'un cabinet spécialisé dans le contrôle préalable des partenariats d'affaires.

c. Pour les petites entités privées à juridiction unique avec lesquelles le GPE entretient une relation **indirecte** (dans le cadre d'activités menées au niveau national par exemple), il convient de donner la priorité aux systèmes nationaux de réglementation et de supervision, y compris en ce qui concerne les politiques fiscales. Le financement, le soutien et la supervision du GPE interviendraient par le biais de ses processus opérationnels et d'assurance qualité.

7. Pays fragiles et/ou touchés par un conflit

Les pays fragiles et/ou touchés par un conflit posent des défis considérables aux opérations et aux investissements dans le secteur public comme dans le secteur privé. Des structures de gouvernance affaiblies, un délitement des institutions nationales, des conflits et des violences intenses, une incertitude économique et un potentiel de croissance économique et sociale limité constitueront probablement un frein majeur à l'activité commerciale. Une étude commandée par le GPE et financée par la Fondation Rockefeller pour examiner l'ampleur des risques affectant les systèmes d'éducation montre que ces derniers sont confrontés à des risques majeurs liés au contexte politique et aux catastrophes naturelles[12]. En outre, l'approche approuvée par le Conseil vis-à-vis de la réduction et du financement des risques dans le domaine de l'éducation relève le rôle que les entreprises peuvent jouer pour atténuer les risques qui pèsent sur les systèmes d'éducation par le biais d'innovations en matière de modélisation et d'analyse des risques, de données, d'information et de prévision.

[12] https://www.globalpartnership.org/fr/content/possibilite-dapplication-du-financement-des-risques-au-secteur-de-leducation-rapport-de-synthese-juin-2017-19a

En dépit de la dure réalité des régions touchées par des conflits, les entreprises participent aux secours d'urgence et aux efforts de reconstruction (concernant par exemple la passation des marchés, les services informatiques et les infrastructures, en particulier la construction d'écoles, la logistique, les denrées alimentaires, les abris et les fournitures médicales). Elles renforcent les compétences clés nécessaires pour assurer une continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement et facilitent l'accès au financement (par exemple, microfinance, envois de fonds). Les entreprises contribuent sous les formes les plus diverses : dons en nature, savoir-faire, compétences, sensibilisation, outils innovants, contributions monétaires, appels de fonds et services de communication. Les acteurs humanitaires ont multiplié les partenariats avec les entreprises pour apporter des solutions innovantes et technologiques aux réfugiés, compléter les interventions des États hôtes, en particulier dans des secteurs essentiels comme la santé, l'éducation, le logement, l'accès à l'information et la logistique[13].

Lors de la mise en œuvre de la stratégie de collaboration avec le secteur privé, il convient d'être particulièrement attentif aux États fragiles et/ou touchés par un conflit. En effet, plus de 60 % des financements du GPE sont destinés à des pays en développement partenaires se trouvant dans cette situation. Les pays à revenu faible ou intermédiaire hébergent à eux seuls plus de 85 % des réfugiés du monde entier[14]. Selon une étude financée par USAID[15], le secteur non étatique (à but lucratif et à but non lucratif) joue un rôle important dans la prestation de services d'éducation lorsque la capacité des pouvoirs publics est réduite, ce qui crée des opportunités, mais comporte aussi des risques. L'étude recommande aux États d'effectuer un état des lieux de la prestation de services d'éducation non étatiques, d'intégrer le secteur privé dans les documents et les plans sectoriels, d'axer les efforts sur l'efficacité de la réglementation et d'évaluer la possibilité de subventions ciblées.

La présente stratégie énonce que tout engagement des entreprises dans les régions touchées par la fragilité et les conflits devrait se faire par le biais des mécanismes existants et des approches de financement souples du GPE. Nous avons conscience que des risques sont également associés à la mobilisation des entreprises dans les pays fragiles et/ou touchés par un conflit. Le GPE peut mettre à profit sa capacité de fédérer pour promouvoir le leadership intellectuel, les meilleures pratiques et la collaboration, de manière à garantir que les entreprises désireuses de venir en aide à l'éducation dans ces pays comprennent ces

[13] https://www.google.org/our-work/crisis-response/irc-refugee-crisis/
[14] HCR, « Tendances mondiales en 2016 : les déplacements forcés » (en anglais), HCR, juin 2017, http://www.unhcr.org/5943e8a34
[15] « Affordable non-state schools in contexts of crisis and conflict », document préparé pour le réseau Education in Crisis and Conflict Network d'USAID par Results for Development, mai 2018

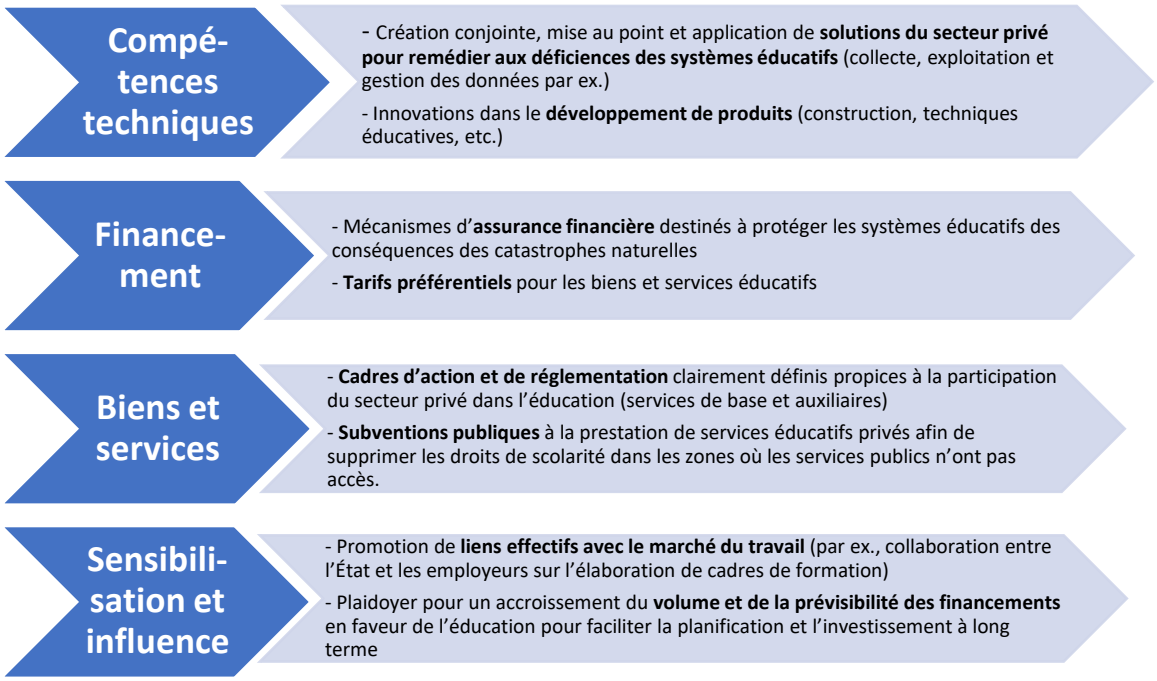
environnements éducatifs complexes et que leurs interventions sont pensées et mises en œuvre de façon adéquate, en accord avec les besoins que rencontrent ces pays en période de conflit et d'urgence. En outre, la stratégie de collaboration avec le secteur privé doit respecter la primauté des acteurs locaux. Elle requiert une sensibilité à l'égard d'un contexte particulièrement complexe, des efforts pour instaurer la confiance et une volonté de s'engager à long terme, les conflits et la fragilité pouvant se prolonger durant des décennies dans ces pays.

8. Finalité commune

Comme le précisent les Principes du GPE sur la participation des entreprises, les partenariats avec le secteur privé, qui tirent parti des capacités complémentaires des entreprises et du Partenariat mondial pour s'attaquer aux grands problèmes de l'éducation, doivent être fondés sur la possibilité d'obtenir des résultats scolaires de qualité pour tous et non des opportunités ou avantages commerciaux directs. La réussite d'une collaboration ne signifie pas que le GPE fera la promotion de certains produits et services ou de certaines entreprises. Elle suppose des conditions de concurrence équitables, une parfaite transparence et des retombées positives manifestes des investissements pour le GPE et les pays en développement partenaires dans l'objectif de renforcer les systèmes nationaux d'éducation.

La figure 2 ci-dessous présente quelques exemples de domaines dans lesquels le GPE et le secteur privé peuvent collaborer pour favoriser la réalisation des objectifs du plan GPE 2020.

Figure 2. Domaines de collaboration potentielle entre le GPE et le secteur privé.



9. Théorie du changement

La figure 3 ci-dessous expose une Théorie du changement pour la Stratégie de collaboration du GPE avec le secteur privé et sert de fondement à l'établissement de buts, d'objectifs et de cibles pour 2022, présentés à la section suivante.

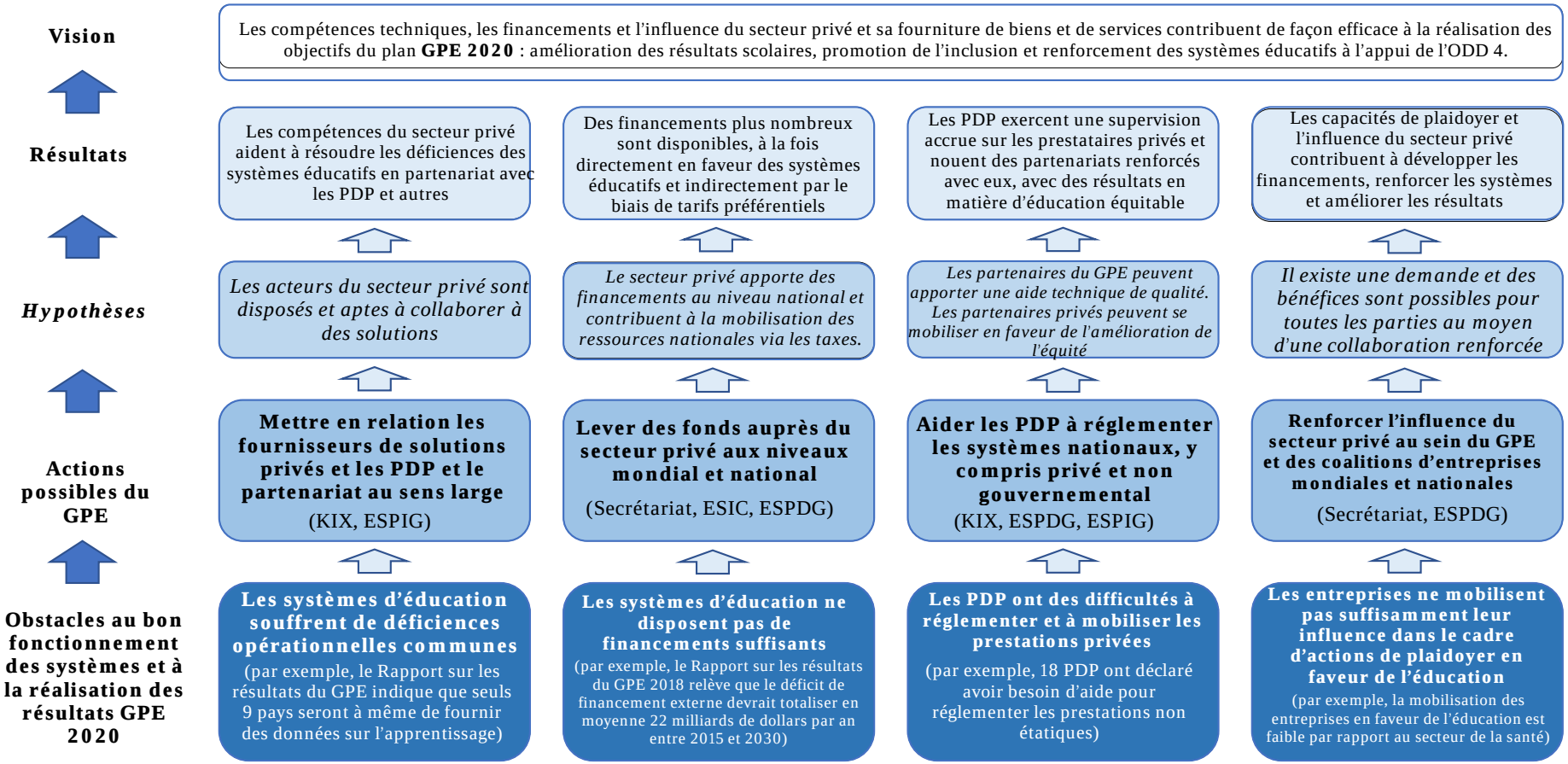


Figure 3. GPE Private Sector Strategy: Theory of Change (best read from the bottom up)

10. Vision, buts et objectifs

La figure 4 ci-dessous récapitule la vision, les buts et les objectifs de la stratégie.

La **vision** s'inscrit dans la droite ligne de celle du plan GPE 2020 : amélioration des résultats scolaires, promotion de l'équité et de l'inclusion et renforcement des systèmes éducatifs à l'appui de l'ODD 4.

Les **buts** sont alignés sur les quatre fonctions majeures du secteur privé décrites dans la présente stratégie : compétences techniques, financements, fourniture de biens et services, sensibilisation et influence.

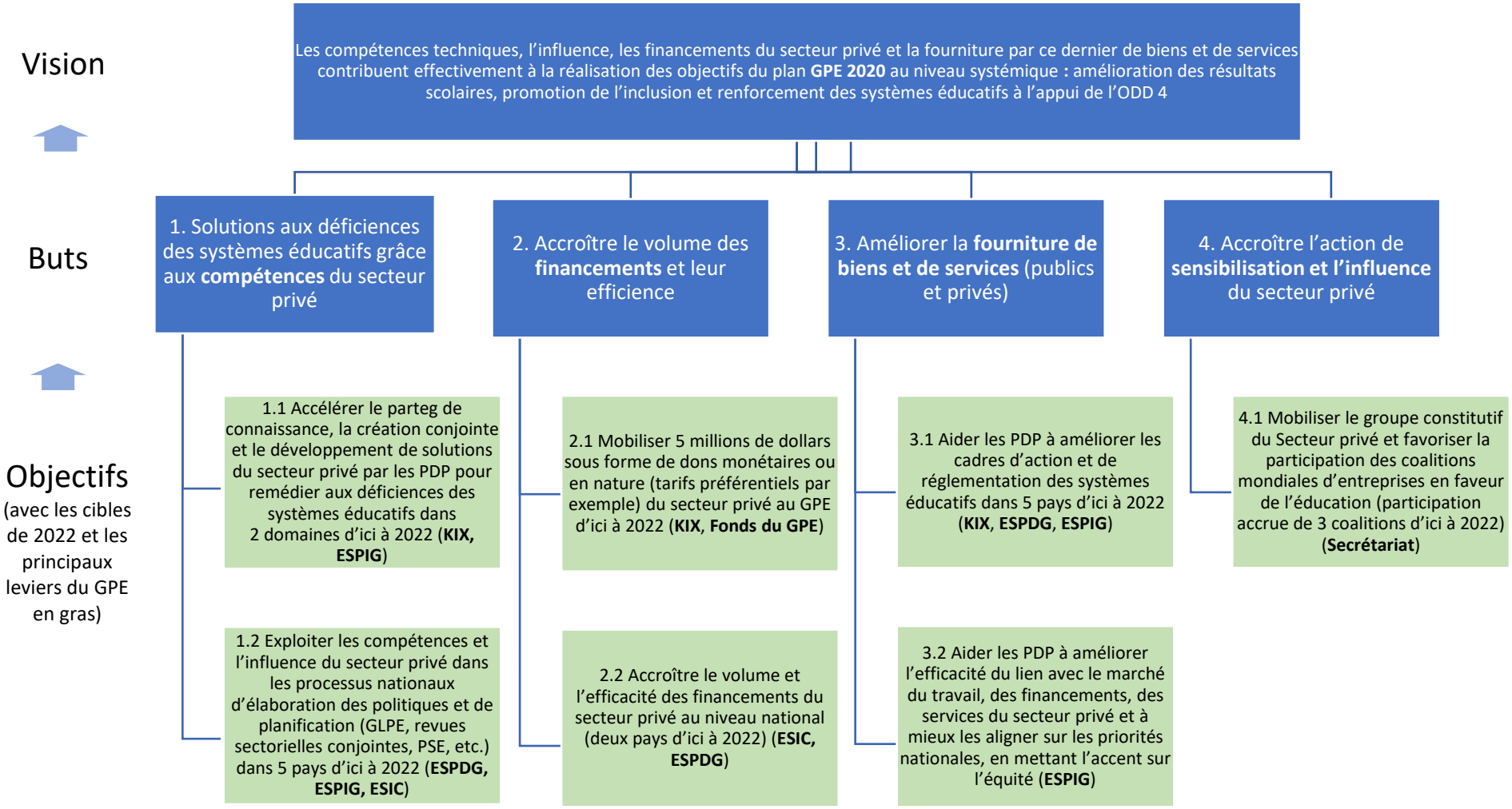
Les **objectifs** sont hiérarchisés en fonction des considérations ci-dessous :

i) potentiel d'impact systémique,
ii) alignement sur l'avantage comparatif et les mécanismes opérationnels du GPE,
iii) alignement sur les défis identifiés dans le Rapport sur les résultats du GPE[16],
iv) faisabilité de leur réalisation,
v) possibilité de tirer parti des travaux en cours et de la dynamique actuelle, étant donné le délai très court d'ici à 2022,
vi) alignement sur les politiques des partenaires du GPE.

À chaque objectif correspond une cible chiffrée. L'ensemble de ces cibles constitue le **cadre de résultats** de la stratégie de collaboration du GPE avec le secteur privé. Il convient de noter que ces cibles, et la durée de la stratégie, couvrent la période allant jusqu'en 2022, soit deux ans au-delà du cycle stratégique actuel du GPE (GPE 2020). Cette décision doit permettre de disposer d'un temps suffisant pour mettre en œuvre la stratégie et réfléchir aux enseignements tirés, aux succès, aux risques et aux difficultés.

[16] Voir l'Annexe 5 pour une présentation générale de l'alignement de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE sur le Rapport sur les résultats 2018.

Figure 4. Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE : vision, buts et objectifs.



On peut décrire les **objectifs** de la manière suivante :

- **1.1 Accélérer la création conjointe par les pays en développement partenaires de solutions du secteur privé pour remédier aux déficiences des systèmes éducatifs dans deux domaines d'ici à 2022 (KIX, ESPIG)**. Cet objectif vise les *services auxiliaires* — données, infrastructure, connectivité, publication et approvisionnement/utilisation — dans le cadre desquels le secteur privé travaille en partenariat avec les pouvoirs publics. Dans un premier temps, il entrerait en application au travers du mécanisme KIX (action centrée sur le savoir et l'innovation) et serait par la suite progressivement associé aux ESPDG, ESIC et ESPIG. Il est librement inspiré de l'approche INFUSE[17] de GAVI. Dans ce cadre, le mécanisme KIX pourrait participer au financement des innovations du secteur privé et aux évaluations de ces dernières.

 Il est proposé de donner dans un premier temps priorité aux données, un impératif pour les pays en développement partenaires et les partenaires mondiaux. Les défis liés aux données sont soulignés par le Rapport sur les résultats de 2018 qui constatait que neuf pays seulement étaient censés disposer de données suffisantes pour évaluer l'amélioration de l'apprentissage à l'échéance 2018. Le GPE a déjà lancé la Table ronde relative aux données de l'éducation, qui vise à exploiter les solutions du secteur privé et les partenariats public-privé pour remédier aux problèmes liés à la collecte, à la gestion et à l'utilisation des données dans ce domaine**.**

Table ronde sur les solutions relatives aux données de l'éducation

En février 2018, le GPE a lancé la Table ronde sur les solutions relatives aux données de l'éducation, aux côtés du secteur privé et d'autres partenaires. L'initiative a pour objectif de mobiliser les compétences techniques des partenaires et d'améliorer la disponibilité et l'exploitation de données sur l'éducation précises et récentes. En réponse aux déficiences identifiées par les pays en développement partenaires, les partenaires ont recensé trois domaines primordiaux affectant les systèmes des données : i) amélioration des outils de gestion des informations sur l'éducation, ii) amélioration des outils de communication et de

[17] Lancée à Davos en 2016, l'initiative Innovations en faveur de l'utilisation, de l'expansion et de l'équité de la vaccination (INFUSE) repère les innovations susceptibles de remédier aux obstacles systémiques. Elle leur « infuse » alors des capitaux et des compétences pour les aider à prendre de l'ampleur. GAVI subventionne les innovations du secteur privé (pas plus de 50 % des coûts) ainsi que les évaluations ; il aide ensuite les pouvoirs publics à acquérir des services dans le cadre d'appels d'offres ouverts ; il s'agit de créer des « groupes de partenaires privés et de solutions éprouvées » dans trois domaines prioritaires : i) la chaîne d'approvisionnement (UPS, DHL, FIT, par exemple) ; ii) la gestion des données (Orange, Google, Vodafone) ; iii) la demande (Unilever).

visualisation des données et iii) intégration des données dans différents systèmes de manière à produire des informations holistiques au niveau de l'école. Les représentants du monde de l'entreprise, notamment HP Inc., Econet, Tableau, MasterCard, Intel et Microsoft, ont pris l'engagement de « fournir des compétences et un soutien en nature, afin de développer les éléments spécifiques pour créer des systèmes de données de l'éducation durables, concevoir des outils de communication, de visualisation des données et d'intégration des systèmes de données, selon les centres d'intérêt de chaque entreprise, d'ici à avril 2019. En collaboration avec les pays partenaires, les pays donateurs et les organismes multilatéraux, les entreprises partenaires proposeront leur travail et leur savoir-faire pour contribuer à développer des solutions aux problèmes des données de l'éducation aux niveaux mondial et national ».

Il existe également des possibilités considérables de collaborer avec le secteur privé sur des questions recoupant plusieurs secteurs, comme l'eau et l'assainissement, la santé (celle des femmes et des enfants notamment) et la nutrition.

- **1.2 Exploiter les compétences et l'influence du secteur privé dans les processus nationaux d'élaboration des politiques et de planification (GLPE, revues sectorielles conjointes, PSE, etc.) dans 5 pays d'ici à 2022 (ESPDG, ESPIG, ESIC).** Au niveau des pays, les associations d'entreprises jouent un rôle dans l'élaboration des politiques éducatives et échangent leurs compétences. Les Chambres de commerce et organismes de même nature (Rotary par exemple) partagent les compétences des entreprises et représentent souvent les intérêts du secteur privé dans l'élaboration des politiques éducatives. On peut également citer les réseaux locaux du Pacte mondial de l'ONU (au Nigéria et au Kenya par exemple) et le SDG Philanthropy Forum. Outre ces partenariats industriels, des entreprises individuelles s'investissent tous les jours dans l'échange de compétences techniques en éducation et dans la diffusion de l'innovation, au niveau tant mondial que national, en s'appuyant sur leur cœur de métier et par des actions de responsabilité sociale des entreprises et de philanthropie. Le secteur privé a tout intérêt à aider les systèmes d'éducation en établissant des liens forts entre l'éducation et le marché du travail, s'agissant notamment du renforcement des compétences pour le 21e siècle.

 Les efforts que le GPE déploie pour soutenir la formulation, l'évaluation, la mise en œuvre et l'examen de plans nationaux le placent en bonne position pour contribuer à exploiter les compétences et l'influence du secteur privé dans les processus nationaux d'élaboration des politiques et de planification. Le GPE est capable d'œuvrer notamment au moyen de mécanismes de financement et de planification au niveau des

pays (ESIC, ESPDG, évaluation des PSE) et par le biais des agences de coordination, des agents partenaires, des groupes locaux des partenaires de l'éducation et des revues sectorielles conjointes.

- **2.1 Mobiliser 5 millions de dollars sous forme de dons monétaires ou en nature (tarifs préférentiels par exemple) du secteur privé au GPE d'ici à 2022 (KIX, Fonds du GPE)**. Nous voyons des possibilités de lever des fonds pour le GPE auprès du secteur privé, même si la présente stratégie nous conseille de nourrir des attentes modestes, dans les premières années notamment, au vu de l'absence de forme juridique indépendante du GPE et de son modèle principalement orienté vers le secteur public en comparaison de partenariats du secteur de la santé tels que GAVI. Nous allons également continuer d'encourager les tarifs préférentiels, tels que ceux sur lesquels les partenaires de GBC-Education se sont engagés lors de la campagne de reconstitution des ressources du GPE de janvier 2018[18].

 Pour y parvenir, le Secrétariat du GPE compte travailler avec GBC-Education et d'autres partenaires internationaux. Les conséquences sur la dotation en ressources du Secrétariat, et sur d'autres domaines, sont décrites à la section 11 ci-dessous.

- **2.2 Accroître le volume et l'efficacité des financements du secteur privé au niveau national (2 pays d'ici 2022) (ESIC, ESPDG)**. Il existe des possibilités pour aider les pays en développement partenaires à obtenir des financements de la part des entreprises et d'autres sources du secteur privé au niveau national. Nous aiderons certains pays en développement partenaires sélectionnés à y parvenir au moyen de différents leviers du GPE destinés à soutenir les processus d'élaboration des politiques d'éducation et de planification, notamment les ESPDG et éventuellement les ESIC, en cours d'élaboration. Le GPE donnera la priorité à quelques pays et les aidera à généraliser le financement et la planification des risques de catastrophes, y compris en ayant recours aux instruments financiers disponibles pour atténuer en amont les effets dévastateurs[19] des catastrophes naturelles sur les systèmes éducatifs.

[18] Les partenaires de GBC Ed ont annoncé des tarifs préférentiels estimés à plus de 15 millions de dollars sur trois ans, notamment une remise de 50 % par Avanti sur la connexion à l'Internet haut débit des écoles isolées d'Afrique, une remise de 40 % par 2 - Track Solutions sur la fourniture de traceurs GPS permettant de localiser et d'assurer le suivi de l'historique de transport et de l'expédition des matériels aux écoles et des réductions de prix sensibles par SafeBus Inc. sur la technologie permettant de suivre le trajet des élèves jusqu'aux écoles. Voir le site Internet de GBC Education, consulté le 26 mars 2018.

[19] La faible priorité accordée à l'éducation dans le cadre de la planification en cas de catastrophes met les systèmes éducatifs et les enfants en danger. L'analyse commandée par le GPE indique que les catastrophes naturelles et les conflits ont touché 84,6 millions d'enfants par an, en moyenne, entre 2000 et 2016. https://www.globalpartnership.org/content/feasibility-risk-financing-education-task-3-report-annex-june-2017

Cet objectif recoupe l'objectif 1.2 — Exploiter les compétences et l'influence du secteur privé dans les processus d'élaboration des politiques et de planification. Nous allons étudier la possibilité de produire à l'intention des pays en développement partenaires des documents de référence dans ce domaine reprenant les meilleures pratiques mises en œuvre dans les pays du GPE (voir, par exemple, les cas du Mozambique et du Sénégal exposés à la section 6 ci-dessus).

- **3.1 Aider les pays en développement partenaires à améliorer les cadres d'action et de réglementation pour la prestation de services d'éducation non étatiques dans 5 pays d'ici à 2022 (KIX, ESPDG, ESPIG).** Cet objectif porte sur les *services fondamentaux* — enseignement préscolaire et scolaire — et tient compte de la demande formulée par les pays en développement partenaires concernant l'établissement de cadres d'action et de réglementation plus clairs pour la prestation privée de services éducatifs.

 Selon l'inventaire des PSE, 18 pays ont signalé la nécessité d'améliorer les cadres réglementaires pour la prestation de services d'éducation non étatiques. Six ESPIG financent actuellement des activités associées à la réglementation de l'enseignement privé.

 L'approche du GPE vis-à-vis des cadres réglementaires instaurés dans les pays en développement partenaires pour encadrer les prestataires de services d'éducation non étatiques sera cohérente avec la première recommandation du projet de Stratégie de collaboration avec le secteur privé, à savoir suivre et respecter les politiques et les démarches des États souverains partenaires, dans les limites du droit et des accords internationaux.

 Lorsque les financements du GPE sont employés pour aider des prestataires non étatiques à but non lucratif à fournir des services d'éducation de base, nous attendons des pays en développement partenaires qu'ils instaurent des cadres réglementaires efficaces ou qu'ils se fassent aider pour élaborer et appliquer de tels cadres. Dans le cas où il n'y aurait pas encore un tel cadre de régulation et où aucun financement ne serait dédié à sa mise en place, une partie des fonds du GPE pourraient être alloués à cet effet. Il est possible d'utiliser les financements et processus du GPE au niveau des pays pour accompagner l'élaboration de cadres réglementaires si les pouvoirs publics et les partenaires du développement en décident ainsi, ou lorsque les financements du GPE sont employés pour aider des prestataires non étatiques à rendre des services d'éducation de base et imposent dès lors la mise en place de tels cadres.

Les ESPDG et ESPIG pourraient faciliter la mise en œuvre opérationnelle de l'aide apportée au pays en développement partenaires. On pourrait à cet effet s'appuyer sur les compétences techniques de la communauté internationale, en faisant appel aux agents partenaires du GPE notamment. Le KIX pourrait servir aux activités de création de connaissances, si ce domaine devait s'aligner sur les priorités thématiques définies pour le KIX.

- **3.2 Aider les pays en développement partenaires à améliorer l'efficacité des financements et des services du secteur privé et à mieux les aligner sur les priorités nationales, en mettant l'accent sur l'équité (ESPIG).** Cet objectif aussi porte sur les *services fondamentaux* — enseignement préscolaire, scolaire — et tient compte du fait que les écoles privées assurent une part importante et croissante des services d'éducation dans les pays du GPE[20], que les PSE prévoient souvent un rôle pour les prestataires privés de services d'éducation[21] et qu'il existe des modèles de collaboration entre ces pays et les écoles privées qui privilégient la qualité et l'équité[22].

 Ce soutien sera mis en œuvre en tenant compte des paramètres de la politique adoptée, décrite à la section 5 ci-dessus. Comme indiqué également à la section 5, le GPE collaborera avec les pays partenaires pour garantir des objectifs en matière d'équité et d'inclusion liés à la disponibilité d'écoles publiques et à l'accès à ces écoles dans des régions où elles sont actuellement absentes dans le cadre de son modèle de financement basé sur les résultats et des accords de financement. Cette démarche prend tout son sens au vu des risques significatifs pour l'équité que présentent les écoles privées (voir l'Annexe 1, par exemple 1.1, 1.2 et 3.1).

- **4.1 Mobiliser le groupe constitutif du Conseil pour le secteur privé et favoriser la participation des coalitions mondiales d'entreprises en faveur de l'éducation (participation accrue de trois coalitions d'ici à 2022) (Secrétariat).** Le Pacte mondial de l'ONU, fondé en 2000, a facilité les échanges de compétences et de ressources à l'appui du développement international, et mobilise aujourd'hui près de 10 000 sociétés dans 161 pays[23]. Il est également à l'origine du développement d'autres coalitions d'entreprises, notamment l'International Business Leaders' Forum, Business Fights Poverty et le SDG Philanthropy Forum, qui

[20] D'après la Banque mondiale, entre 1990 et 2010, le pourcentage d'élèves inscrits dans des établissements d'enseignement primaire privés dans les pays à faible revenu a doublé, passant de 11 % à 22 %.
[21] Le rapport d'inventaire réalisé dans le cadre de cet exercice stratégique a montré que les deux tiers des PSE examinés prévoient un soutien à l'enseignement privé payant souvent dans le cadre de PPP, notamment par le biais de subventions, d'allocations, de bourses d'études et d'incitations fiscales, et que dix ESPIG financent déjà des écoles privées à but lucratif, notamment au moyen de mécanismes de PPP comme les subventions et les allocations.
[22] Voir par exemple : « The Role and Impact of Public-Private Partnerships in Education », Patrinos et al., Banque mondiale, 2009 ; « The role and impact of private schools in developing countries », DFID, 2014 ; « Public Private Partnerships in Education in Developing Countries: a rigorous review of the evidence », Aslam et al., 2017.
[23] Site Internet du Pacte mondial de l'ONU, consulté le 26 mars 2018.

mobilisent le secteur privé aux côtés de fondations philanthropiques. Dans le secteur de l'éducation, GBC-Education — qui fait aujourd'hui partie du Conseil d'administration du GPE — travaille avec plus de 140 sociétés pour favoriser les progrès dans l'éducation internationale. GBC-Education a lancé plusieurs initiatives en faveur de la sensibilisation, des financements et de l'aide dans six domaines : les jeunes, les compétences et l'innovation ; l'éducation dans les situations d'urgence ; le financement de l'éducation ; le développement de la petite enfance ; l'éducation des filles ; les nouvelles technologies dans l'éducation.

À travers cet objectif, le GPE s'emploiera à la fois à renforcer la participation des entreprises à la gouvernance et aux opérations du GPE et à travailler avec et par l'intermédiaire d'autres coalitions d'entreprises pour contribuer à renforcer leur engagement dans l'éducation mondiale. Cette démarche pourrait consister à mettre en œuvre des campagnes conjointes et à documenter les bonnes pratiques, non seulement au niveau mondial, mais également en s'appuyant sur l'action du GPE au niveau des pays avec et par l'intermédiaire des pays en développement partenaires ainsi que par le biais des groupes locaux des partenaires de l'éducation, des agences de coordination et des agents partenaires.

12. Risques et mesures d'atténuation

Tableau 4. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
1. Il s'avère que la ou les entreprise(s) partenaire(s) affiche (nt) un piètre bilan en matière de respect des lois, en ce qui concerne le travail des enfants par exemple, ce qui se traduit par une couverture médiatique négative ou par des problèmes avec les gouvernements des pays en développement partenaires ou d'autres partenaires du GPE.	➢ Le GPE utilisera les processus de contrôle préalable appliqués par d'autres partenaires, comme l'UNICEF, et pourra faire appel à un cabinet indépendant. En outre, un examen interne des partenaires et partenariats projetés analysera les risques éventuels.
2. Les objectifs de l'alliance projetée ne peuvent être atteints, ce qui se traduit par un échec patent du projet.	➢ L'équipe de direction du Secrétariat examinera toutes les alliances envisagées avec des entreprises pour évaluer leur faisabilité ainsi que leur articulation avec le programme fondamental du GPE et le plan GPE 2020. L'équipe assurera en outre un suivi régulier des progrès accomplis dans le cadre de toutes les alliances avec des entreprises et imposera des réorientations le cas échéant.
3. Risque qu'une entreprise partenaire cherche à tirer un profit direct et à court terme de l'alliance — contrat à fournisseur unique fondé sur sa collaboration avec le GPE ou exploitation d'informations confidentielles.	➢ Toutes les collaborations avec les entreprises partenaires reposeront sur des licences ouvertes et sur la transparence de manière à ce qu'aucune ne puisse obtenir des informations ou un positionnement exclusifs. Par ailleurs, le Secrétariat du GPE ne se fournira pas directement en produits ou services auprès d'elles.
4. Risque qu'une alliance projetée contrevienne aux politiques de financement du GPE, comme la politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde.	➢ L'examen des alliances projetées auquel l'équipe de direction procédera portera entre autres sur la politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde et d'autres politiques de financement connexes du GPE et de la Banque mondiale.
5. En dépit des principes d'équité, risque au niveau des pays que l'utilisation des ressources du GPE par les PDP pour la prestation de services d'éducation privés entraîne un désinvestissement ou un plafonnement des	➢ La stratégie propose de réduire ce risque au moyen de la portion variable du modèle de financement, en augmentant la priorité pour les États d'accroître progressivement le financement national de l'éducation, en particulier pour les populations ciblées pendant la période immédiate par des

investissements non intentionnel de la part des États dans les systèmes d'éducation publics destinés aux populations exclues.	prestataires privés. Cette solution doit être considérée comme une solution provisoire.
6. Risque que l'aide au secteur privé donne lieu à des inégalités, telles que l'exclusion des plus pauvres par exemple, à la stratification à long terme des systèmes éducatifs en fonction de la capacité de payer et à la mise en péril de la prestation de services par le secteur public.	➢ Les pays en développement partenaires peuvent gérer les risques posés en matière d'équité, avec l'aide du GPE, en appliquant une réglementation et une supervision efficaces du secteur privé, en allouant des subventions ciblant les groupes défavorisés et en supprimant les frais de scolarité au moyen de mécanismes de subvention et de chèques éducation. Le GPE peut également contribuer en se concentrant sur les objectifs d'équité et en ayant recours à des financements fondés sur les résultats pour favoriser la réalisation de ces objectifs.

13. Plan d'exécution global

Tableau 5. Plan d'exécution global

Année	Objectif n°	Activité
2019	1. Collaboration effective avec le groupe du secteur privé. 2. Soutien du secteur privé à la conférence de financement du GPE. 3. Choix d'une ou deux questions particulières autour desquelles sera organisée la collaboration avec le secteur privé. 4. Formulation de la stratégie de collaboration avec le secteur privé en vue de la soumettre à l'examen du Conseil.	➢ Séances d'information et consultations régulières avec GBC Ed et le membre du Conseil représentant le secteur privé. ➢ Trouver des parrainages pour la conférence de financement ; faciliter la participation des représentants du monde de l'entreprise. ➢ Lancement conjoint de la Table ronde relative aux données. ➢ Élaboration de la feuille de route ; recrutement d'un consultant senior ; production d'un Rapport initial, d'un Rapport d'inventaire et d'un document sur les buts, principes et objectifs ; stratégie en cours d'élaboration à la suite de nombreuses consultations avec les partenaires et le SIC.
2019/2020	1. Formation de l'équipe secteur privé/fondations. 2. Formulation d'un plan de mise en œuvre de deux ans. 3. Réponse aux demandes d'orientations et d'outils formulées par les PDP pour mener une collaboration efficace avec le secteur privé au niveau des pays. 4. Choix d'une question systémique à traiter avec le secteur privé. 5. Fin de la Table ronde relative aux données et déroulement des travaux thématiques sur les données du KIX.	➢ Recrutement et intégration des membres de l'équipe. ➢ Consultations avec l'équipe de direction, le groupe du secteur privé et des fondations ; confirmation des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre. ➢ Organisation des/participation aux consultations des PDP pour accroître et partager les connaissances au sujet de leur collaboration et de leurs défis avec le secteur privé. ➢ Consultations internes et externes. ➢ Préparation de la réunion finale de la Table ronde et rapport.
2021/2022	1. Bilan.	➢ Consultations avec le SIC, le groupe constitutif, l'équipe de direction.

	2. Promotion d'une ou plusieurs alliances systémiques. 3. Poursuite de la collecte de données sur la collaboration des PDP ; évaluation de l'impact des lignes directrices. 4. Réflexion prospective au sujet du plan GPE 2025	➢ Poursuite des travaux avec les partenaires internes et externes pour créer et mettre en œuvre une ou plusieurs alliances. ➢ Organisation des/participation aux consultations et visites sur le terrain des PDP. ➢ Contribution à l'élaboration du plan GPE 2025 en tenant compte des rôles et contributions possibles du secteur privé.

ANNEXE 1. Typologie des acteurs du secteur privé [N.B. Les modifications apportées à la version du groupe de travail du 20 décembre sont surlignées en jaune]

Type d'acteur du secteur privé	Description de leurs activités	Exemples	Type de mobilisation	Dans les PSE	Dans les ESPIG	Conséquences sur la qualité	Conséquences sur l'équité
1. SECTEUR PRIVÉ/MONDE DES AFFAIRES (dont l'activité n'est pas principalement liée à l'éducation)							
1.1 Entreprises individuelles							
1.1.1 Entreprises individuelles internationales	Entreprises nationales et internationales, en capacité non pas de prestataires de services de base ou auxiliaires, mais d'intervenants engagés (en matière de plaidoyer et d'expertise notamment).	Mastercard, Econet	Expertise, finance, plaidoyer, biens et services	Sur 46 PSE, 22 encouragent un financement accru du secteur privé (les entreprises principalement) en faveur de l'éducation. Un seul PSE évoque le secteur privé en rapport avec le plaidoyer.	Aucun des ESPIG ne décrit la participation du secteur privé sous la forme d'actions de responsabilité sociale des entreprises, dons de bienfaisance, obligations ou incitations fiscales.	Potentiel d'amélioration de la qualité avec une utilisation judicieuse des compétences et de l'influence, notamment en formulant les besoins du marché du travail et le renforcement des compétences pour le 21e siècle.	Risque de favoriser le bénéfice sur l'impact social. Des systèmes à base de règles (les Principes du GPE sur la participation des entreprises par exemple) sont indispensables pour garantir une participation juste et transparente.
1.1.2 Entreprises individuelles nationales		Entreprises nationales (hors secteur de l'éducation)					
1.2 Coalitions d'entreprises							
1.2.1 Coalitions d'entreprises internationales	Organisent le monde des affaires, en vue d'exercer une influence et d'apporter des compétences concernant l'importance de l'éducation, en lien notamment avec le développement économique et du capital humain (questions éducatives nationales et mondiales).	GBC-Education, Pacte mondial de l'ONU, Business Fights Poverty	Expertise, finance, plaidoyer, biens et services	Plusieurs PSE encouragent le secteur privé à prendre part à l'élaboration des politiques, et quelques-uns de la réglementation, et à apporter ses compétences à cet égard. Le secteur privé (sans précision) est perçu comme contribuant aux systèmes éducatifs dans le domaine du renforcement des capacités.	11 ESPIG prévoient la participation du secteur privé à l'élaboration des politiques, notamment les acteurs privés siégeant aux comités stratégiques, groupes locaux des partenaires de l'éducation et revues sectorielles conjointes. 14 ESPIG décrivent les activités de conseil et de renforcement des capacités du secteur privé dans des domaines comme la formation des enseignants et la formation au leadership.	Potentiel d'amélioration de la qualité avec une utilisation judicieuse des compétences et de l'influence, notamment en définissant les besoins du marché du travail.	Risque de favoriser le bénéfice sur l'impact social. Des systèmes à base de règles (les Principes du GPE sur la participation des entreprises, par exemple) sont indispensables pour garantir une participation juste et transparente.
1.2.2 Coalitions d'entreprises nationales		Chambres de commerce, Rotary	Expertise, finance, plaidoyer, biens et services				
2. SECTEUR PRIVÉ/SERVICES AUXILIAIRES							
2.1 Services de conseil							
2.1.1 Cabinets de conseil internationaux	Prestation de services de conseil, réalisation d'études, etc.	PWC, Cambridge Education	Expertise, biens et services	Pas de mention apparente dans l'analyse de Mme Menashy	Pas de mention apparente dans l'analyse de Mme Menashy	Potentiel d'amélioration des systèmes éducatifs si les compétences sont de	Potentiel d'amélioration des systèmes éducatifs si les compétences sont de

Type d'acteur du secteur privé	Description de leurs activités	Exemples	Type de mobilisation	Dans les PSE	Dans les ESPIG	Conséquences sur la qualité	Conséquences sur l'équité
2.1.2 Cabinets de conseil nationaux		Universités, groupes de réflexion LIC/LMIC	Expertise, biens et services			qualité supérieure et bien appliquées ; risque de soutien technique international guidé par l'offre non aligné sur les priorités et besoins nationaux.	qualité supérieure et bien appliquées ; risque de soutien technique international guidé par l'offre non aligné sur les priorités et besoins nationaux.
2.2 Services financiers/Investisseurs							
2.2.1 Investisseurs à but lucratif (internationaux, nationaux)	Investissent dans un but lucratif (actions ou titres de créance) dans des sociétés du secteur de l'éducation (prestataires de services de base et de services auxiliaires)	Emerging Capital Partners, Spark Capital	Expertise, finance	Pas de mention apparente dans l'analyse de Mme Menashy	Pas de mention apparente dans l'analyse de Mme Menashy	L'investissement privé accroît le financement de l'éducation (et peut se révéler particulièrement utile à des conditions plus favorables que celles du marché) et possède par conséquent le potentiel d'en améliorer les résultats. Il existe cependant un risque que des bénéfices soient dégagés au détriment de la qualité.	L'investissement privé accroît le financement de l'éducation (et peut se révéler particulièrement utile à des conditions plus favorables que celles du marché) et possède par conséquent le potentiel d'en améliorer les résultats. Il existe cependant un risque que des bénéfices soient dégagés au détriment de la qualité.
2.2.2 Investisseurs d'impact (internationaux, nationaux)	Investisseurs à motivation mixte (bénéfices et rendements sociaux)	Omidyar, Eleos Social Venture Fund	Expertise, finance				
2.2.3 Banques commerciales (internationales, nationales)	Banques commerciales qui prêtent au moyen d'instruments commerciaux (aux entreprises du secteur de l'éducation, par exemple) et d'instruments axés sur les consommateurs (prêts aux étudiants ou prêts pour le paiement des frais de scolarité, par exemple)	Ecobank, Sinapi Aba (Ghana)	Expertise, finance				
2.2.4 Banques nationales de développement	Investisseurs en actions dans les écoles, formations ou intermédiaires du secteur privé ; peuvent utiliser d'autres produits financiers.	Commonwealth Development Corporation (RU), KfW (Allemagne)	Expertise, finance				

Type d'acteur du secteur privé	Description de leurs activités	Exemples	Type de mobilisation	Dans les PSE	Dans les ESPIG	Conséquences sur la qualité	Conséquences sur l'équité
2.2.5 Banques multilatérales de développement	Investisseurs en actions dans les écoles, formations ou intermédiaires du secteur privé ; peuvent utiliser d'autres produits financiers.	International Finance Corporation (Groupe de la Banque mondiale), Banque asiatique de développement	Expertise, finance				
2.2.6 Fondations privées[24]	Fondations privées internationales et nationales qui financent l'éducation, par l'investissement (actions ou titres de créance par exemple) ou par des subventions. Elles peuvent être structurées comme des sociétés ou des associations caritatives.	Coca-Cola Foundation, Hindustan Unilever Foundation	Expertise, finance				
2.3 Autres services d'appui de nature générale (par exemple, TIC, infrastructures)							
2.3.1 Prestataires de services de soutien à l'éducation (internationaux, nationaux)	Sociétés qui vendent des services de soutien à l'éducation, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), les infrastructures, les données, les services de publication, les contributions de qualité	Microsoft, Fountain Publishers Uganda	Expertise, finance, biens et services	2 PSE évoquent le rôle du secteur privé dans la gestion des données, 8 dans la formation des enseignants, 9 dans la production de manuels scolaires, 10 dans les infrastructures et 7 dans les TIC	5 ESPIG prévoient la participation privée dans la formation des enseignants, 1 dans les services d'accréditation, 14 dans la production et la distribution de manuels scolaires, 13 dans les infrastructures et 3 dans les TIC à l'intention des écoles	Demande des processus de passation des marchés et de gestion efficaces pour une utilisation efficiente de l'argent public, ainsi que des fonds du GPE lorsque les ESPIG assurent le financement	Demande des processus de passation des marchés et de gestion efficaces pour une utilisation efficiente de l'argent public, ainsi que des fonds du GPE lorsque les ESPIG assurent le financement
3. SECTEUR PRIVÉ/SERVICES DE BASE							
3.1 À but lucratif **3.1.1 Services payants à but lucratif**							
3.1.1.1 Opérateurs de réseaux à capitaux	Exploitent des réseaux d'écoles payantes dans	Omega, Rising Academies	Expertise, finance, biens et	Sur 46 PSE, 31 soutiennent l'enseignement privé payant (type non précisé),	Les ESPIG soutiennent l'enseignement privé payant dans 8 pays sur 46. 5 ESPIG	L'examen des données révèle des résultats mitigés au sujet de	Risques significatifs pour l'équité (risques posés par l'enseignement payant, par

[24] N.B. Les fondations privées seront concernées par la Stratégie de collaboration avec les fondations privées du GPE si la fondation poursuit essentiellement des buts sociaux, ou par la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE si la fondation est une émanation caritative d'une société poursuivant essentiellement des buts privés, comme l'image de marque et le marketing.

Type d'acteur du secteur privé	Description de leurs activités	Exemples	Type de mobilisation	Dans les PSE	Dans les ESPIG	Conséquences sur la qualité	Conséquences sur l'équité
majoritairement internationaux	les pays en développement		services, plaidoyer	22 débattent de la nécessité d'une réglementation renforcée de l'enseignement privé et 18 font part d'un encouragement général en faveur du développement de l'école privée	prévoient la réglementation de l'enseignement privé	l'impact des écoles privées à prix modique sur les résultats d'apprentissage (et sur les résultats en matière de qualité de manière plus générale)	exemple : risque de stratification à long terme des possibilités d'éducation en fonction de la capacité de payer, risques d'inégalités entre filles et garçons, risque de compromettre la prestation de services d'éducation par le secteur public)
3.1.1.2 Opérateurs de réseaux à capitaux majoritairement nationaux		Frontier Schools (Zambie)	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer				
3.1.1.3 Écoles ou jardins d'enfants à propriétaire individuel et capitaux nationaux	Entrepreneurs locaux (souvent d'anciens enseignants) exploitant généralement des écoles ou jardins d'enfants individuels, parfois 2 ou 3 écoles	Écoles gérées sur le modèle des petits commerces familiaux (*Mom & Pop schools*)	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer				
3.1.2 Services gratuits à but lucratif (subventions PPP)							
3.1.2.1 Opérateurs de réseaux à capitaux majoritairement internationaux (PPP)	Comme ci-dessus, mais services non payants, soit parce que l'école reçoit des subventions de l'État, soit parce que les parents reçoivent des chèques éducation pour payer la scolarité	Omega & Rising Academies au Liberia avec subventions dans le cadre d'un PPP	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer	13 PSE décrivent des subventions de l'État aux prestataires privés, 6 des allocations pour élèves défavorisés, 5 des bourses d'études et 8 des incitations fiscales. Aucun ne fait état de chèques éducation. Sur 46 PSE, 29 décrivent un soutien aux, ou un encouragement en faveur des, PPP concernant l'éducation de la petite enfance et 2 concernant la santé et la nutrition.	4 ESPIG prévoient des subventions aux écoles privées et 1 ESPIG prévoit des allocations ciblées. Aucun ESPIG n'évoque un soutien du GPE aux chèques éducation, bourses d'études ou incitations fiscales. 2 PSE prévoient la formation des enseignants et la fourniture de manuels et matériels scolaires aux écoles privées. 8 ESPIG soutiennent des PPP actifs dans l'éducation de la petite enfance.	L'examen des données révèle des résultats mitigés au sujet de l'impact de différents modèles de PPP (par exemple, gestion de contrats, subventions, chèques éducation) sur les résultats d'apprentissage (et sur les résultats en matière de qualité de manière plus générale)	Réduction des risques sur l'équité posés par les écoles payantes, mais ces risques restent visibles dans les PPP (par exemple, les contrats fondés sur les résultats peuvent inciter à exclure les élèves défavorisés ou plus faibles). Le ciblage (par le biais des bourses d'études, allocations ou chèques éducation par exemple) peut faciliter l'inclusion des élèves défavorisés
3.1.2.2 Opérateurs de réseaux à capitaux majoritairement nationaux (PPP)			Expertise, finance, biens et services, plaidoyer				
3.1.2.3 Écoles ou jardins d'enfants à propriétaire individuel et capitaux nationaux (PPP)		Écoles gérées sur le modèle des petits commerces familiaux (*Mom & Pop schools*) avec subventions dans le cadre d'un PPP ou sous forme de chèques éducation	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer				
3.2 À but non lucratif **3.2.1 Services payants à but non lucratif**							
3.2.1.1 Écoles d'ONG payantes et sans but lucratif	Opérateurs sans but lucratif qui font payer un montant pour recouvrer leurs coûts	Quelques écoles d'ONG et écoles confessionnelles (par exemple, BRAC,	Expertise, finance, biens et	14 PSE décrivent des écoles d'ONG (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)	9 ESPIG soutiennent des écoles d'ONG (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)	L'examen des données révèle des résultats mitigés au sujet de l'impact des écoles d'ONG	L'enseignement payant s'accompagne des risques décrits au point 3.1.1 ci-dessus (risques posés par

Type d'acteur du secteur privé	Description de leurs activités	Exemples	Type de mobilisation	Dans les PSE	Dans les ESPIG	Conséquences sur la qualité	Conséquences sur l'équité
	ou assurer leur pérennité financière	The Citizen's Foundation)	services, plaidoyer			et écoles confessionnelles sur les résultats d'apprentissage (et sur les résultats en matière de qualité de manière plus générale). Souvent, mais pas nécessairement, les effets peuvent se dissiper lorsque les services sont rendus à grande échelle.	l'enseignement payant : risque de stratification à long terme des possibilités d'éducation en fonction de la capacité de payer, risques d'inégalités entre filles et garçons)
3.2.1.2 Écoles confessionnelles payantes et sans but lucratif		Quelques écoles d'ONG et écoles confessionnelles (par exemple, BRAC, quelques écoles de missionnaires)	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer	11 PSE décrivent des écoles confessionnelles (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)	3 ESPIG soutiennent des écoles confessionnelles (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)		
3.2.2 Services gratuits et sans but lucratif							
3.2.2.1 Écoles d'ONG gratuites et sans but lucratif	Opérateurs sans but lucratif qui ne font pas payer leurs services (NB : certains opérateurs, BRAC par exemple, correspondent à la fois aux points 3.2.1 et 3.2.2)	Quelques écoles d'ONG et écoles confessionnelles (par exemple, BRAC)	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer	14 PSE soutiennent des écoles d'ONG (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)	9 ESPIG soutiennent des écoles d'ONG (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)	L'examen des données révèle des résultats mitigés au sujet de l'impact des écoles d'ONG et écoles confessionnelles sur les résultats d'apprentissage (et sur les résultats en matière de qualité de manière plus générale). Souvent, mais pas nécessairement, les effets peuvent se dissiper lorsque les services sont rendus à grande échelle.	Les données révèlent des résultats mitigés. Elles montrent que les écoles d'ONG, les écoles philanthropiques et les écoles confessionnelles peuvent toucher les communautés défavorisées, mais également qu'elles peuvent exclure des enfants.
3.2.2.2 Écoles confessionnelles gratuites et sans but lucratif		Quelques écoles d'ONG et écoles confessionnelles (par exemple, BRAC, quelques écoles de missionnaires)	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer	11 PSE décrivent des écoles confessionnelles (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)	3 ESPIG soutiennent des écoles confessionnelles (sans préciser s'il s'agit d'écoles gratuites ou payantes)		
4. ASSOCIATIONS D'OPÉRATEURS DU SECTEUR PRIVÉ							
4.1 Associations internationales	Soutiennent ou représentent les intérêts d'opérateurs non étatiques. Le plus souvent structurées sous la forme d'organisations à but non lucratif.	Global Schools Forum	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer	Pas de mention dans l'analyse de Mme Menashy (s'agissait-il d'une catégorie de recherche ?)	Pas de mention dans l'analyse de Mme Menashy (s'agissait-il d'une catégorie de recherche ?)	Les conséquences sur la qualité ne sont pas claires	Les conséquences sur l'équité ne sont pas claires
4.2 Associations nationales		GNAPs Ghana, APS Pakistan	Expertise, finance, biens et services, plaidoyer				

ANNEXE 2. Article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

2. Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit :

a) l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous ;

b) l'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ;

c) l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ;

d) l'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme ;

e) il faut poursuivre activement le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons, établir un système adéquat de bourses d'études et améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant.

3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou approuvées par l'État en matière d'éducation, et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, conformément à leurs propres convictions.

4. Aucune disposition du présent article ne doit être interprétée comme portant atteinte à la liberté des individus et des personnes morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient observés et que l'éducation donnée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales qui peuvent être prescrites par l'État.

ANNEXE 3. Lois et accords internationaux et régionaux concernant la prestation de services d'éducation par le secteur privé

Cadres internationaux

Déclaration des droits de l'homme (1948, article 26).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966, articles 2 et 13 ; Commentaire général 13, 1999).

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966, articles 3 et 26 ; Commentaire général 28, 2000).

Convention relative aux droits de l'enfant (1989, articles 2, 28 & 19 ; Commentaires généraux 5, 2003 et 16, 2013).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979, article 2 ; Recommandation générale 28, 2010).

Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960, article 10).

Convention n° 169 de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux (1989, article 27).

Cadres régionaux

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990, article 11).

Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, Protocole de San Salvador (1988, article 13).

Charte des libertés fondamentales de l'Union européenne (2000, Article 14).

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1948) et son premier Protocole (1952, article 2).

Charte sociale européenne (1997, articles 15 & 17).

Conseil de l'Europe — Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995, article 13).

Conseil de l'Europe — Recommandation pour garantir une éducation de qualité (2012).

ANNEXE 4. Analyse par le GPE de la participation éventuelle du secteur privé à 40 PSE et 39 ESPIG et de ses modalités (les exemples propres à certains pays figurent en italique) (2018)

PSE	ESPIG
COMPÉTENCES TECHNIQUES : dans beaucoup de pays, le secteur privé est considéré comme un partenaire pour l'élaboration des politiques, la réglementation et le renforcement des capacités, notamment dans les domaines des TIC, de l'établissement des programmes d'enseignement et des opérations de suivi et d'évaluation. *Au **Lesotho,** « les pouvoirs publics comptent sur l'établissement de partenariats avec les organisations religieuses, le secteur privé, les ONG, les populations et les partenaires du développement » (2005, p. 12).*	**COMPÉTENCES TECHNIQUES** : les ESPIG financent la participation du secteur privé à l'élaboration des politiques (GLPE et revues annuelles conjointes notamment) dans 13 pays ; les activités de conseil et de renforcement des capacités constituent la forme la plus fréquente de participation privée aux ESPIG (15 pays), en particulier pour la formation professionnelle des enseignants, la formation des équipes dirigeantes, le suivi et l'évaluation. *Des intervenants privés sont membres du forum de Revue annuelle conjointe en **Zambie** et d'autres doivent participer à l'élaboration d'un cadre de politique de collaboration avec le secteur privé au **Pakistan**.*
FINANCEMENTS : plus de la moitié des pays (22 sur 40) encouragent une augmentation du financement privé du secteur éducatif ; 2 pays seulement mentionnent la responsabilité sociale d'entreprise ; plusieurs prévoient la mise en place d'incitatifs fiscaux. Le PSE de l'**Organisation des États des Caraïbes orientales** (OECO) précise qu'une mobilisation adéquate des ressources au bénéfice de l'éducation publique « *nécessitera un recours important à d'autres sources, en particulier des financements d'organismes donateurs et des partenariats public-privé* » (2012, p. 53).	**FINANCEMENTS :** trois projets seulement comprennent des composantes prévoyant un financement privé de l'éducation ; aucun ne mentionne une participation privée sous forme de responsabilité sociale d'entreprise, de dons caritatifs, d'obligations ou d'incitations fiscales. Les documents de projet de l'ESPIG du **Nigéria** exposent la nécessité de remédier à de « *faibles capacités de passation de marchés dans le secteur public et d'établir un partenariat approprié avec le secteur privé* » (2015, p. 68).
SENSIBILISATION ET INFLUENCE : peu de PSE mentionnent le secteur privé à propos des activités de sensibilisation. En **Haïti,** les pouvoirs publics cherchent à développer dans les écoles des « activités spécifiques » susceptibles de favoriser une prise de conscience quant à l'importance de l'instruction, par exemple des « *réunions, séminaires, journées porte ouverte, etc., dans les écoles avec la participation du secteur privé et de partenaires privés* » (2013, p. 111).	**SENSIBILISATION ET INFLUENCE :** un seul ESPIG prévoit la participation du secteur public à des activités de sensibilisation. En **Haïti**, une campagne d'information sur l'éducation prévoit que « *des sociétés externes soient recrutées pour organiser des groupes de réflexion et apporter une assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de la campagne* » (2014, p. 15).
FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES : dans plus des deux tiers des pays (28 sur 40), on constate un soutien à l'enseignement privé payant, souvent sous la forme de PPP incluant des subventions, des allocations, des bourses d'études ou des incitations fiscales ; 27 pays appuient des PPP dans le secteur de la petite enfance ; 18 s'interrogent sur la nécessité de mieux	**FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES :** dix ESPIG financent l'enseignement privé à but lucratif, notamment par le biais de PPP (quatre versent des subventions à des écoles privées) ; six prévoient la réglementation de l'enseignement privé ; sept financent des PPP pour l'éducation de la petite enfance ; certains ESPIG prévoient une participation privée dans le domaine de la formation professionnelle (4) et de la

réglementer l'enseignement privé ; le secteur privé est également mentionné comme un partenaire pour la gestion des données, la formation professionnelle des enseignants, les manuels, les infrastructures et les TIC. *Le **Bénin** fait état d'une subvention publique de 15 % sur le coût unitaire moyen de scolarisation dans les écoles privées (2013, p. 60).* Au **Kenya,** la scolarisation dans des écoles privées est financée par le biais de bourses d'études accordées aux élèves « de familles pauvres et de zones vulnérables » (2014, p. 156).	certification des enseignants (1) ; la gestion des données n'apparaît dans aucun ESPIG. La plupart des ESPIG financent la fourniture de biens et services auxiliaires, notamment des manuels (12), des infrastructures (12) et des TIC (4). *Quatre ESPIG prévoient des subventions pour des écoles privées (**Bangladesh, Burundi, Haïti, Pakistan**) et des allocations ciblées sont financées dans un pays (**Pakistan**).*

ANNEXE 5. Alignement de la stratégie de collaboration avec le secteur privé et du rapport sur les résultats du GPE

Buts du Plan stratégique GPE 2020	Principales conclusions du Rapport sur les résultats de 2018	Alignement de la stratégie de collaboration avec le secteur privé
But 1 : des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité	– Les premiers jalons seront fixés en 2018 (dont il sera rendu compte dans le Rapport sur les résultats de 2019) pour les éléments suivants : • Pourcentage de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des résultats d'apprentissage (cibles pour 2020 : ensemble 65 %/PFC 50 %) • Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en bonne voie de développement (cibles pour 2020 : ensemble 74 %/Filles 75 %) — Besoin urgent de disposer de **données plus nombreuses et de meilleure qualité sur les** résultats d'apprentissage : neuf pays seulement devraient disposer de données suffisantes pour évaluer les résultats d'apprentissage au titre du jalon 2018. – Pas de données nouvelles sur le développement de la petite enfance. Néanmoins, les données de référence (2011-2014) montrent clairement qu'**une augmentation de l'investissement dans le domaine de la protection et de l'éducation de la petite enfance s'impose :** un tiers des enfants âgés de moins de cinq ans n'étaient pas en bonne voie de développement en ce qui concerne la santé, l'apprentissage et le bien-être psychosocial dans les pays en développement partenaires du GPE.	
But 2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion	– Jalons 2017 pour l'achèvement de l'éducation de base atteints, sauf celui concernant **l'achèvement du cycle primaire dans les pays fragiles et/ou touchés par un conflit (PFC).** – Indice de parité entre les sexes du jalon atteint pour l'achèvement du cycle primaire, mais pas pour le premier cycle du secondaire : indique qu'une **plus grande priorité doit être donnée à l'accès des adolescentes à l'éducation**. – Cibles de taux brut de scolarisation préscolaire atteintes.	La stratégie de collaboration avec le secteur privé sera articulée avec les travaux thématiques au titre du KIX, notamment l'équité entre les sexes et la protection et l'éducation de la petite enfance. Nous chercherons les moyens de mobiliser la participation du secteur privé dans les travaux menés par le GPE dans ce domaine, en particulier ceux concernant les adolescentes et le passage dans

	– Jalons concernant les taux de non-scolarisation atteints pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire et pour ceux en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire, mais pas dans les pays fragiles et/ou touchés par un conflit : le **nombre absolu d'enfants non scolarisés a augmenté dans les deux cycles.** – Jalon pour **l'indice de parité entre les sexes relatif au taux de non-scolarisation non atteint dans le primaire.**	le premier cycle du secondaire et son achèvement. Nous sonderons également l'intérêt du secteur privé à travailler en coopération avec le GPE sur les problèmes des pays fragiles et/ou touchés par un conflit.
Cible 3 : Des systèmes d'éducation efficaces et efficients	– Jalons 2017 **non atteints** pour : • Ratio élèves/enseignant <40 (ensemble 24 %/PFC 15 % — cibles 2020 = ensemble 35 %/PFC 21 %) • Communication par les pays en développement partenaires d'au moins 10 des 12 indicateurs internationaux du secteur de l'éducation (ensemble 30 %/PFC 21 % — cibles 2020 = ensemble 66 %/PFC 54 %) – Jalon 2016 pour les dépenses publiques **globalement atteint, mais pas dans les pays fragiles et/ou touchés par un conflit** (ensemble 79 %/PFC 63 % – cibles 2020 = ensemble 90 %/PFC 86 %) – Les premiers jalons fixés en 2018 porteront sur les éléments suivants : • Allocation équitable des enseignants (cibles 2020 = ensemble 48 %) • Taux de redoublement et d'achèvement (cibles 2020 = ensemble 42 %/PFC 25 %) • Utilisation des systèmes d'évaluation des apprentissages (cibles 2020 = ensemble 47 %/PFC 36 %)	Nous examinerons les problèmes relatifs au ratio élèves/enseignants avec les entreprises ainsi que le recours éventuel aux nouvelles technologies. S'agissant de la communication d'indicateurs par les pays en développement partenaires, nous renvoyons à la priorité donnée aux données dans la stratégie. Nous estimons peu probable que les entreprises collaborent avec le GPE sur le problème spécifique des financements publics des PFC, car d'autres domaines, thématiques et géographiques, présentent un plus grand intérêt.

ANNEXE 6 : Exemples d'impacts systémiques des partenariats avec les entreprises dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture

Secteur et fonction	Exemples d'impacts (axés sur l'échelle et étant de préférence de nature systémique)
Éducation ***Compétences techniques et financements*** ***Services auxiliaires*** ***(Jordanie)***	• La **Jordan Education Initiative** rassemble de nombreux acteurs du secteur privé, dont **Cisco, Dell, Microsoft, Intel** et **Hewlett-Packard**, à l'appui du programme ambitieux de la Jordanie pour la modernisation et la réforme du système d'éducation. • Lancée en 2003 sous la houlette du Forum économique mondial, cette initiative est un partenariat public-privé ou multipartite. • Elle intègre des technologies d'information et de communication dans le système d'enseignement primaire et secondaire pour aider les élèves jordaniens à développer des compétences essentielles à la compétitivité sur le marché du travail et à la croissance économique. • L'initiative vise également à accroître la capacité de l'industrie informatique locale à élaborer des solutions d'apprentissage innovantes et à créer un modèle de réforme durable, soutenu par le secteur privé, qui pourrait être déployé à l'échelle nationale et reproduit dans d'autres pays en développement. • **Impact :** en 2012, le programme avait introduit des équipements et des logiciels TI dans **100 écoles** et formé **3 000 enseignants**[25].
Éducation ***Services auxiliaires*** ***(Brésil)***	• **Pearson's Sistemas** (systèmes d'apprentissage scolaire) fournit à plus de **2 000 écoles**, soit plus de 500 000 élèves au total, un service d'abonnement à des programmes scolaires, des technologies, des plates-formes d'analyse, des outils de développement professionnel pour les enseignants et des outils de gestion d'établissement. • La portée de la solution Sistemas est source d'efficacité importante grâce à l'optimisation de la qualité et à la réduction des coûts pour les écoles par rapport à des services comparables. • **Impact : 90 %** des élèves des écoles publiques utilisant Sistemas ont des résultats de test **supérieurs d'au moins 20 % à la moyenne nationale**[26].
Éducation ***Services auxiliaires*** ***(Mondial)***	• Partners in Learning de Microsoft est une **initiative de 750 millions de dollars** sur 15 ans, menée en partenariat avec les pouvoirs publics pour soutenir le développement professionnel des enseignants et des directeurs d'établissement et renforcer la vente de technologies dans **134 pays**. • Elle porte sur des facteurs tels que la qualité des enseignants, le développement de compétences du 21e siècle et l'accès aux technologies à l'échelle nationale. Microsoft et ses partenaires cherchent à créer des conditions pour favoriser la réussite scolaire et renforcer les systèmes d'éducation. • **Impact : plus de 12 millions d'enseignants** ont été formés à l'utilisation efficace des technologies en classe[27].

[25] « The Jordan Education Initiative: a multi-stakeholder partnership model to support education reform », Policy Research Working Paper, Banque mondiale, 2012.

[26] « The new role of business in global education: how companies can create shared value by improving education while driving shareholder returns », FSG Shared Value Initiative, non daté.

[27] « The new role of business in global education: how companies can create shared value by improving education while driving shareholder returns », FSG Shared Value Initiative, non daté.

Santé ***Financement Compétences techniques Biens et services*** ***(Mondial)***	• Lancée en 2010, **Project Last Mile** est une collaboration entre la société Coca-Cola, la Coca-Cola Africa Foundation, **le Fonds mondial**, USAID et la Bill & Melinda Gates Foundation. • Elle tire parti du savoir-faire de Coca-Cola en matière de logistique, d'approvisionnement et de marketing pour contribuer à renforcer les systèmes de santé en Afrique. En 2014, les partenaires se sont engagés à investir **plus de 21 millions de dollars et d'importantes ressources en nature** pour intervenir auprès de **10 pays africains d'ici 2020**. • **Impact :** ainsi, dans certaines régions de Tanzanie où l'initiative a été mise en œuvre, la **disponibilité des médicaments essentiels a augmenté de 30 %**[28]. Le **Fonds de contrepartie de GAVI** est un mécanisme de financement qui double les contributions financières et en nature de bailleurs de fonds du secteur privé. • Soutenu par la Bill & Melinda Gates Foundation et le gouvernement des Pays-Bas, le Fonds de contrepartie de GAVI dispose de fonds s'élevant au total à **87 millions de dollars** pour la période stratégique actuelle. • L'initiative **INFUSE (Innovations en faveur de l'utilisation, de l'expansion et de l'équité de la vaccination)** met en relation des leaders de différents domaines (technologies, entreprises, investissement, santé et administration publique) pour créer un écosystème d'innovations qui a d'ores et déjà permis d'**obtenir de grandes avancées dans la fourniture de vaccins**. • La plate-forme est actuellement soutenue par les gouvernements du Canada et des Émirats arabes unis et dispose d'un financement de **21 millions de dollars**. • **Impact :** depuis 2016, le Fonds de contrepartie de GAVI et l'initiative INFUSE ont permis collectivement **l'établissement de nouveaux partenariats d'une valeur supérieure à 60 millions de dollars en vue de progresser dans les domaines d'intérêt stratégique de GAVI : gestion des données, promotion de la demande et chaîne d'approvisionnement, et distribution des vaccins**[29].
Environnement ***Financement Compétences techniques Biens et services*** ***(Mondial)***	• Le guichet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) offre un financement mixte par le biais de l'IFC, selon des modalités concessionnelles, afin d'éliminer le risque et de stimuler l'investissement du secteur privé. • À ce jour, le guichet du secteur privé a soutenu 61 projets d'investissement agro-industriels dans 27 pays, déployant environ 311 millions de dollars de fonds, et 67 projets dans 27 pays pour 21 millions de dollars. • **Impact :** le GAFSP a atteint plus d'un million de petits exploitants agricoles dans le monde, parmi lesquels 152 000 femmes. Il s'agit d'étendre sa portée sur les marchés les plus fragiles du monde pour démontrer que le financement mixte peut être un modèle viable en vue de mobiliser des capitaux privés destinés aux priorités de développement.

Annexe 7 : Opérations et direction proposées

Processus fondamentaux et supervision

Pendant sa première année, la Stratégie de collaboration avec le secteur privé du GPE sera coordonnée par l'équipe Secteur privé/fondations, elle-même placée sous la supervision de la

[28] Site Web de Coca-Cola, http://www.coca-cola.com/global/

[29] Rapport de situation annuel 2017, GAVI, 2017

Directrice générale du GPE. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les dispositions pourront être revues au besoin. Par ailleurs, l'équipe de direction examinera d'emblée chaque entreprise ou alliance avec une entreprise proposée pour vérifier qu'elle contribuera effectivement à la réalisation des objectifs du plan GPE 2020 et qu'elle est conforme à toutes les politiques pertinentes approuvées par le Conseil. Aucun message d'intention ou d'engagement ne sera adressé à des tiers avant que l'équipe de direction ait examiné et approuvé les alliances proposées.

Examen préalable des alliances avec les entreprises

Pour assister l'équipe de direction dans son examen de l'alliance projetée avec une entité commerciale ou une entreprise, l'équipe Secteur privé/fondations travaillera en collaboration avec un cabinet de contrôle spécialisé pour étudier le profil des partenaires commerciaux envisagés. Cette vérification portera en particulier sur les éléments suivants : participation à des regroupements d'entreprises mondialement reconnus (comme le Pacte mondial de l'ONU ou Business Fights Poverty), respect des lois internationales et nationales notamment en matière de droits de l'homme, de fiscalité, de travail des enfants, de protection de l'environnement, de participation à la fabrication d'armes, de tabac ou d'alcool, de pornographie et de discrimination. Les rapports du cabinet de contrôle seront étudiés par l'équipe de direction dans le cadre de son examen des alliances projetées.

Examen des alliances en vigueur ; évaluation et atténuation des risques

L'équipe Secteur privé/fondations informera chaque trimestre l'équipe de direction à propos des alliances, envisagées ou en cours, avec des entreprises. Le cadre des risques du Secrétariat sera actualisé de manière à y intégrer ces alliances en tant que nouveau sujet de suivi et d'évaluation réguliers. En outre, l'équipe Secteur privé/fondations informera régulièrement l'équipe des relations extérieures — y compris le personnel responsable des relations avec les bailleurs de fonds, des communications et de la sensibilisation — des collaborations en cours avec le secteur privé et des mesures d'atténuation en vigueur.

Gestion des informations

L'équipe Secteur privé/fondations mettra en place et tiendra à jour des registres qui recenseront tous les contacts avec les parties et partenaires du secteur privé, potentiels et effectifs, ainsi que leurs réponses. L'équipe travaillera en coopération avec l'équipe du GPE chargée des opérations pour que ces données et informations puissent être automatiquement saisies par la base de données du Secrétariat. Elle veillera en outre à ce que toutes les alliances avec le secteur privé comportent un mécanisme intégré de saisie des informations de manière à ce que les effets de ces alliances et les enseignements dégagés soient corroborés et mis à la

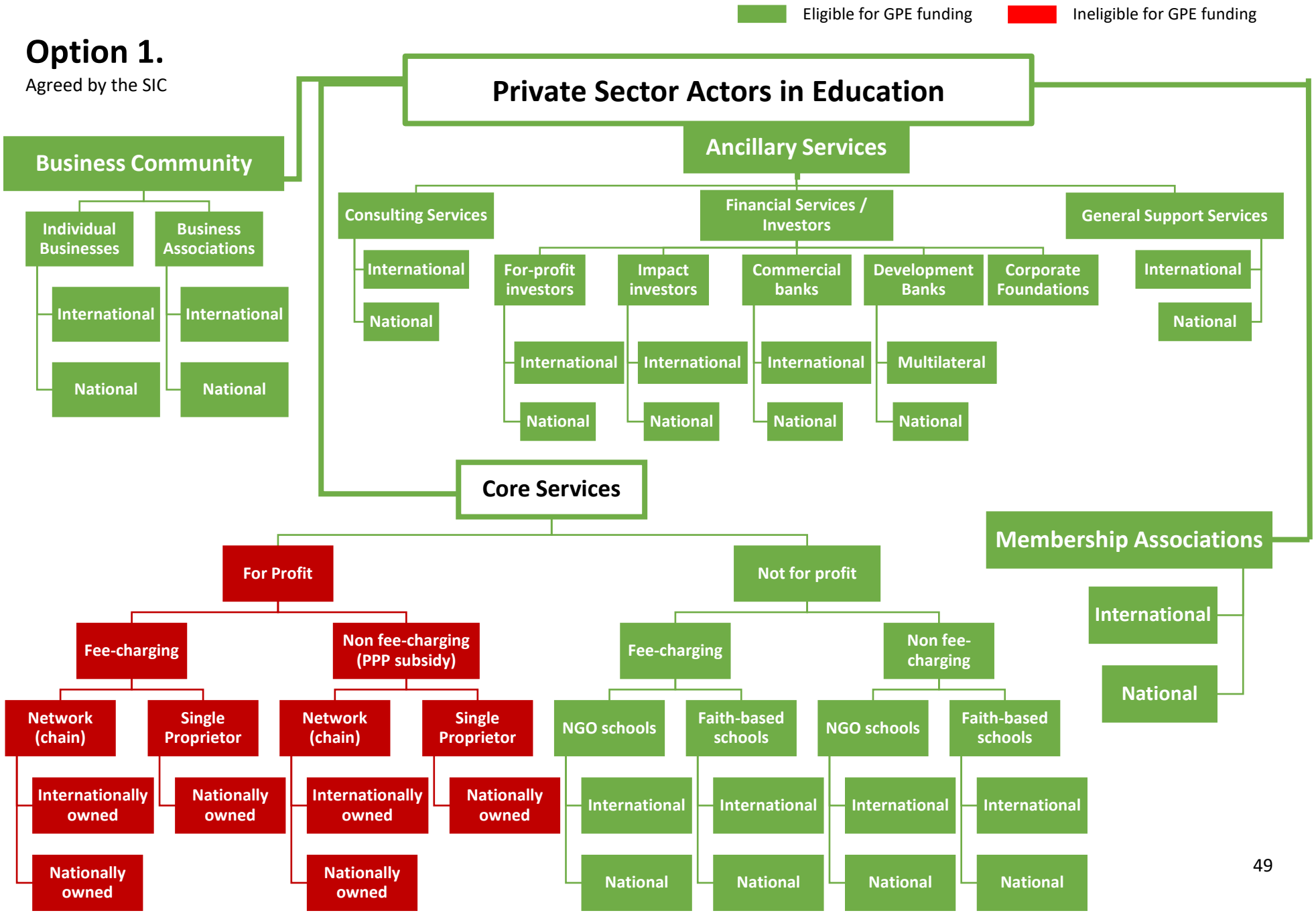
disposition de l'équipe de direction, du groupe constitutif Secteur privé et fondations et de l'équipe Secteur privé/fondations. Le Secrétariat rendra compte chaque année au Conseil de l'avancement de ses travaux dans ce domaine.

Groupe constitutif Secteur privé et fondations

L'équipe Secteur privé/fondations assurera la liaison entre le Secrétariat pour ce ou ces groupes constitutifs (en cas de scission). En collaboration avec le membre du Conseil représentant le secteur privé, l'équipe organisera des séances d'information trimestrielles pour tenir les membres du groupe constitutif du secteur privé au courant de l'avancement des travaux du GPE de manière générale et en matière de collaboration avec le secteur privé, ainsi que pour recueillir leurs avis à cet égard. Par ailleurs, l'équipe Secteur privé/fondations contactera d'autres coalitions d'entreprises, telles que le Pacte mondial de l'ONU et Business Fights Poverty, pour solliciter leur engagement et élargir le groupe constitutif, en accord avec l'objectif 4.1 de la stratégie.

Option 1.

Agreed by the SIC



Option 2.

Not preferred by the SIC

